Le Rappel Républicain

Deuxième Année. — N° 224

DE LYON

Jeudi 11 Août 1904

Journal Démocratique Quotidien

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1er & 16 DE CHAQUE MOIS

Les ANNONCES sont reçues A LYON, exclusivement aux bureaux de la *Société de Publicité Artistique et Commerciale*, 52, Rue de la République. A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité.

5 cent. le N°

ADMINISTRATION et RÉDACTION : 4, Rue Stella

Adresse télégraphique : RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON — Téléphone 15-39

5 cent. le N°

ABONNEMENTS.	Trois mois	Six mois	Un an
Lyon et départements limitrophes..	5 fr.	10 fr.	20 fr.
Autres départements........	6 »	12 »	24 »
Etranger (Union postale)........	9 »	18 »	36 »

MORT DE M. WALDECK-ROUSSEAU

FAITS DU JOUR

M. Waldeck-Rousseau, ancien président du Conseil, est mort hier, à deux heures trois quarts de l'après-midi, à la suite d'une opération du foie.

—o—

La mort de M. Waldeck-Rousseau a causé une grosse émotion dans les milieux politiques.

—o—

A la suite des récents incidents de Saint-Cyr, cinq elèves de cette école ont été envoyés comme sergents dans des régiments d'infanterie.

—o—

De vifs incidents, provoqués par la grève des garçons de café, se sont produits à Toulouse.

—o—

Nous publions le texte complet du nouveau projet de loi de M. Chaumié sur l'enseignement primaire public et privé.

—o—

Les Japonais ont tenté un formidable assaut contre Port-Arthur. Ils ont été repoussés avec des pertes énormes.

OPINIONS

La Dernière Fugue de Faust

Le docteur Faust, à qui l'amour n'avait pas plus réussi que la science, eut l'idée, à la fin du dix huitième siècle, de se consacrer à la politique. « Peut-être, pensa-t-il, trouverai je des joies à faire le bonheur de l'humanité, à la transformer, à l'épurer, à réaliser sur terre les doctrines de l'Evangile; ce sera vraiment un beau spectacle que de voir des hommes libres, indépendants, égaux sans envie, et s'aimant les uns les autres. »

Le docteur Faust inventa la grande devise : Liberté, égalité, fraternité; il entra dans les loges secrètes, qui préparèrent la Révolution française; il prit la Bastille; il fut de la manifestation du 4 août, de la fête de la Fédération; il se fit bénir par Talleyrand, et il espéra beaucoup.

Un soir, comme retiré dans son cabinet, il relisait Rousseau et le doux Robespierre, il tressauta sur son fauteuil en entendant retentir dans la muraille un rire sardonique qu'il connaissait trop bien.

« Toi encore! cria t-il en voyant paraître la silhouette sarcastique de Méphistophélès, qu'as-tu à rire cruellement? Ne vois-tu pas, Satan, que tu es vaincu? N'entends-tu pas ces chants de fête? Un avenir couleur de rose se lève comme une aurore. Le monde respire. Plus de tyrannies, plus de dominations, plus de souffrances. Cette fois, le Christ est vraiment ressuscité. Il est resté dix-huit siècles dans son tombeau et non trois jours; mais voilà son ascension qui commence, et la paix descend, comme la rosée, sur les hommes de bonne volonté. »

Le rire de Méphistophélès redoublait.

— Docteur, mon pauvre docteur, dit-il tout à coup, tu ne seras jamais qu'un sot. Tu t'éprendras toujours d'une Marguerite, dont tu gâcheras le sort, en compromettant le tien, ou d'une Hélène, qui aura pour elle d'être belle et contre elle de ne pas exister. Veux-tu user de mon miroir magique? Nous allons laisser passer un siècle, un pauvre petit siècle de rien du tout, et je vais te montrer ce que sera devenu ton rêve.

A l'instant Faust se sentit transfiguré. Il entra dans un autre âge, et éprouva la sensation d'un ascensionniste dont le ballon traverse des nuages.

Puis il regarda autour de lui et aperçut des hommes horriblement mal vêtus,

— Je conviens, pensa-t-il, que mes frères n'auront pas gagné en beauté, ni en bon goût. Mais ce sont là vétilles, et qui ne font point le bonheur.

— Par où, demanda Satan, veux-tu pénétrer sur le territoire où tu fis la Révolution?

— Mais par le Rhin, naturellement.

— Ah! c'est que je vais te dire, le Rhin n'est plus français. Des armées considérables, appartenant à ton ancien roi de Prusse, l'ont confisqué, ce qui même a changé ton roi en empereur.

— Il y a donc toujours des armées, des rois, des empereurs?

— Eh! mon pauvre ami, il n'y a que de cela, jamais même on ne vit tant de soldats. La République française elle-même...

— Ah! Tu me consoles. La France est en République.

— Viens la voir.

En passant la frontière, Faust se heurta à des douaniers, qui fouillèrent dans ses malles, dans sa culotte, et lui imposèrent une forte amende, parce qu'il avait sur lui une grappe de raisins secs, qui aurait pu servir à la distillation.

— Je ne peux donc pas boire ce qui me plaît, demanda Faust, décontenancé?

— Tu entres dans un pays de liberté, dit Méphistophélès, tu n'y trouveras que des boissons frelatées, car il faut que la chimie soit libre. Seulement tu les paieras fort cher, car le fisc a besoin d'argent.

— Les impôts doivent pourtant n'être plus les mêmes. Nous avons fait la Révolution principalement pour en alléger le poids.

— Aussi sont-ils plus nombreux. Tous les anciens ont été améliorés, c'est-à-dire augmentés. En outre, on en a crée de nouveaux. Tout maintenant est imposé, jusqu'à l'air que tu respires. Garde-toi de parler trop fort, car il te faudrait payer pour la parole que tu prononces.

— Quels sont, dit Faust, ces écriteaux que je vois disposés de distance en distance?

— Approche-toi, et lis.

Faust s'approcha. Il vit sur l'un : *Défense d'entrer*; sur un second : *Défense de s'arrêter*; sur un troisième : *Défense de circuler*...

— Mais, s'écria-t-il, tout est donc défendu?

— Ainsi le veut la liberté.

— Pourquoi ces grandes forêts sont-elles entièrement fermées?

— Parce qu'elles appartiennent à des particuliers.

— Il y a donc encore de grands seigneurs?

— Tout autant qu'à ton époque, seulement la fortune de ceux-ci a une autre source que celle des autres. Je vais te montrer d'où vient la fortune de ceux ci.

Faust, soudain, se boucha le nez. Mais ouvrant les yeux, il se vit dans un faubourg misérable où des loques pendaient aux fenêtres des taudis, où des odeurs infectes rendaient l'air irrespirable, où grouillait une cohue d êtres maigres, en haillons. Puis il entra dans un grand bâtiment dont les noires cheminées lançaient au ciel une âcre fumée, et il y vit d'autres êtres, hâves, décharnés, les uns battant le fer, les autres traînant du charbon dans des brouettes, qui suffoquaient.

— Il y a bien d'autres industries, dit Méphistophélès. Celle-ci est une de celles qui permettent à quelques-uns de jouir des beaux parcs où tu ne peux pas entrer.

— L'égalité, murmura Faust...

Méphistophélès rit beaucoup.

— Ne remarques-tu pas, dit il, que parmi ces passants il y en a qui portent un petit morceau d'étoffe à la boutonnière?

— En effet, dit Faust, c'est une drôle de mode.

— Ce n'est pas une mode; c'est une distinction.

— Nous ne les avons donc pas abolies?

— Si, tout comme vous avez aboli les impôts; en sorte qu'il y en a beaucoup plus qu'auparavant...

— Quelles sont, demanda Faust, ces grandes maisons fermées, où l'on dirait qu'il n'y a personne?

— Ce sont des écoles, qu'au nom de la liberté, le gouvernement a supprimées.

En ce moment, Faust entendit un grand bruit et reçut un coup de poing dans l'œil. S'étant sauvé, il fut rejoint par le démon, qui riait toujours, et qui lui dit :

— Nous venons de traverser une manifestation. Ne te plains pas. Tu en es quitte pour un modeste passage à tabac. Regarde, voilà un particulier qui a moins de chance que toi.

En effet, un pauvre homme était mené à coups de pied.

— Qu'a-t-il fait, demanda Faust?

— Rien. Seulement c'est un vagabond. Il n'a pas de domicile. Il faut bien punir les gens qui n'ont pas de quoi manger. Au reste, si tu veux, nous allons entrer dans ce palais, où l'on rend la justice. Tu verras comme on s'y prend.

Faust, étant entré, vit une salle, où, sur une estrade, étaient assis trois hommes en robe noire. L'un dormait, l'autre se caressait le menton, le troisième, qui était au milieu, laissait tomber, toutes les cinq minutes, de sa bouche, des condamnations quelconques, à la suite desquelles on remplaçait un pauvre diable par un autre.

— Voici, dit Méphistophélès, ce qu'ils appellent le Code.

Et il désigna une telle quantité de papiers amoncelés les uns sur les autres, que Faust faillit étouffer rien qu'en les regardant.

Revenu en plein air :

— Tu t'es moqué de moi, dit Faust; il n'est pas possible qu'une telle société soit sortie de nos espérances. Tu ne me feras jamais croire qu'aucun progrès n'ait été réalisé!

— Si fait, dit Méphistophélès; je vais t'en montrer un.

Et il le conduisit dans un de ces réduits secrets, où l'on verse dix centimes pour avoir la faculté de s'isoler.

— Voilà, conclut Satan, le seul progrès incontestable qui ait été accompli dans le siècle passé. C'est pourquoi, si tu m'en crois, tu viendras avec moi en enfer. Les diables sont à la vérité aussi méchants que les hommes; mais ils sont moins bêtes. Et c'est déjà quelque chose que de n'être pas obligé de vivre avec des imbéciles.

Henry MARET.

NOTES POLITIQUES

A PROPOS D'UN CONGRÈS

Il se tient en ce moment à Lille un congrès du parti socialiste de France, autrement dit parti guesdiste. On sait que Jules Guesde est l'adversaire déclaré du socialisme bourgeois de M. Jaurès, qu'il combat la participation des socialistes au pouvoir et qu'il préconise la lutte des classes. Jules Guesde est un intransigeant, un doctrinaire pour lequel les contingences du monde extérieur n'existent pas te qui rêve d'une société idéale sortant de pied en cape des ruines de la société actuelle.

Jules Guesde est resté fidèle à lui même; c'est le révolutionnaire immuable dans sa haine et dans ses principes. Au contraire de beaucoup d'autres socialistes qui ont trouvé la fortune et les honneurs dans l'exploitation de la misère prolétarienne, Jules Guesde est resté pauvre. On peut combattre ses théories néfastes, mais on doit s'incliner devant la dignité de la vie de l'apôtre.

Or donc, sans quelques lignes honteusement glissées dans les journaux socialistes qui tous appartiennent à la bourgeoisie juive et à la finance cosmopolite, nous ne saurions pas que le parti socialiste de France tient actuellement ses assises. Les guesdistes sont devenus des pestiférés pour les socialistes d'assiette au beurre. Dans ces luxueuses boutiques qui s'appellent l'*Humanité* et la *Petite République* on en rougit, comme de parents pauvres et détraqués. On insère quelques lignes, mais c'est par pitié.

C'est plutot gênant, en effet, pour le journal du châtelain millionnaire Jaurès d'insérer des ordres du jour où les néo-socialistes, les parasites du socialisme sont flétris vertement, où l'on blâme la conduite bourgeoise et capitaliste des socialistes parlementaires; où l'on préconise une politique indépendante, sans sinécures, sans décorations, sans bureaux de tabac, sans assiette au beurre.

Allez donc entretenir Krauss, Colliard, et toute la séquelle des affamés du socialisme de Jules Guesde. Ils se demanderont si vous n'êtes pas fous et ils vous répondront par le mot historique de Jaurès qui venait d'ingurgiter un dîner de 130 fr. tête : « Nous ne sommes pas des ascètes. — Camille DUOUD.

INFORMATIONS

LE CAS DU GÉNÉRAL DE NÉGRIER

Paris, 10 août.

Nous avons annoncé hier que le général de Négrier avait renouvelé avec insistance au ministre de la guerre sa demande de mise en disponibilité. Le *Gaulois* dit a ce sujet :

« La raison de cette insistance du général de Négrier est qu'il n'a été tenu aucun compte des réclamations énergiques qu'il a cru devoir exposer, à la suite de sa récente inspection du 7e corps d'armée, réclamations qui portaient sur l'état déplorable des forts des Vosges et du camp retranché de Belfort et sur la réduction des effectifs des troupes de la frontière. Le ministre de la guerre avait promis au général de Négrier que satisfaction allait lui être donnée sans délai, mais rien, absolument rien n'a été fait, aucune mesure n'a été encore prise pour remettre en état notre système défensif de l'Est. D'où l'insistance du général de Négrier à demander à être déchargé d'une responsabilité qu'il se refuse, dans les conditions actuelles, à endosser plus longtemps. »

LE PÈRE COUBÉ SE SÉCULARISE

Paris, 10 août.

Le R. P. Coubé, le célèbre prédicateur jésuite, vient de rompre tous les liens qui l'unissaient à la Compagnie de Jésus. Il s'est sécularisé; maintenant, il est pour tout de bon M. l'abbé Coubé.

Cette rupture, qui n'a altéré en rien l'estime de ses anciens confrères pour lui, a été causée uniquement par le désir du P. Coubé de remonter dans la chaire et de poursuivre sa brillante carrière de prédicateur.

L'Incident de Saint-Cyr

Paris, 10 août.

L'incident de Saint Cyr, dont nous avons déjà parlé et sur lequel nous avons donné déjà quelques détails, se trouve aujourd hui confirmé d une façon officieuse par le *Matin*, dont la version, en raison même de ses attaches gouvernementales, doit être considérée comme émanant directement du ministère de la guerre.

Voici comment le journal ministériel explique les faits :

« Il y a six semaines environ, le capitaine H..., instructeur à Saint Cyr, infligea une punition de quatre jours de consigne à l'élève Willaume, de seconde année. Cette punition, d'après le règlement de l'école, avait pour conséquence de priver l'élève de la sortie du dimanche suivant. Aussi, le jeune homme vint il prier le capitaine de lui faire grâce. Il devait, disait il, se rencontrer le dimanche avec un sénateur et un député dont il donna les noms.

« Le capitaine estima devoir maintenir la consigne, dans l'intérêt même de la discipline. L'élève Willaume se rendit alors auprès d'un autre instructeur de l'école, le capitaine d'artillerie S.... qui est affilié comme lui à une association. Il le pria de s'entremettre auprès du capitaine H..., pour que la punition fût levée. Le capitaine S... s'empressa de tenter cette démarche mais il se heurta à l'opposition formelle de son collègue, qu'il menaça alors, s'il faut en croire le bruit répandu dans l'école, d'un déplacement prochain avant quinze jours.

« Or, les élèves ressentaient déjà peu de sympathie pour Willaume. Celui ci était classé parmi les derniers de son cours et, s'il s'instruisait pour vaincre, il n'en laissait rien paraître; mais, par contre, il faisait une étude approfondie de brochures de propagande internationaliste, dont il glissait même des exemplaires dans les cahiers de ses camarades. Il tenait ouvertement des propos antimilitaristes et, s'il était gai, fredonnait l'*Internationale*.

« Les Saint Cyriens jugèrent donc devoir prendre le parti du capitaine H... et mirent en quarantaine l'élève Willaume. Celui-ci adressa alors au général Marcot, commandant l'école, une réclamation écrite qui fut transmise au ministre de la guerre. Il y affirmait que l'attitude de ses camarades était motivée uniquement par la haute affirmation de ses opinions « républicaines ».

« Une enquête fut ouverte Le ministre en chargea le général Bazaine-Hayter. Conformément aux conclusions de cette enquête, le général André décida d'envoyer en qualité de sergents, dans les régiments, l'élève Willaume et quatre élèves de son cours. Le premier sera en outre soumis à un examen médical »

Et le *Matin* ajoute :

« Tel est exactement l'incident. Nous le connaissions depuis plusieurs semaines déjà, mais nous avions cru devoir n'en point parler, estimant que de tels faits, où apparaît le danger de l'intrusion de la politique dans l'armée et surtout dans nos grandes écoles militaires, ne sont pas bons à répandre. »

Paris, 10 août.

On annonce que, parmi les élèves de Saint Cyr punis à la suite de leur peu de sympathie pour l'antimilitarisme de leur camarade Willaume, se trouvent M. Gilly, fils d'un ancien officier de l'école, et le fils du colonel Hugot-Derville, commandant du 69e de ligne, à Nancy.

L'AFFAIRE DECORI-SYNDOU

Paris, 10 août.

Nous avons signalé hier l'étrange accusation portée contre Me Decori par les sœurs de Syndou, l'un des acteurs du drame retentissant survenu en 1902 à Etretat et pour lequel il fut condamné.

Mlles Syndou, après avoir, au moment du procès, rendu justice aux efforts et au talent de Me Decori, viennent aujourd'hui accuser l'avocat d'avoir trahi la cause de son client et prétendent même connaître les motifs de cette trahison. Elles vivent depuis quelques années à Paris dans un petit magasin installé boulevard Saint-Germain, et la version qu'elles donnent peut se traduire ainsi :

« Lorsque notre frère comparut devant la cour d'assises, nous avions prié Me Decori d'insister sur certains faits touchant l'attitude de Syndou dans ses visites à la famille David. Ces faits étaient certes d'une nature très délicate. Nous possédons des pièces et des lettres qui les attestent. L'avocat les connaissait, il n'a pas voulu en parler.

« C'est un scrupule très respectable que de ne pas vouloir mettre une femme en cause, mais il est des cas où ce scrupule, à notre avis, doit se taire lorsqu'il s'agit de la vie d'un innocent. Nous croyons que notre malheureux frère aurait été acquitté, si Me Decori avait fait usage de ces détails, dont nous affirmons l'authenticité. »

Les sœurs de Syndou expliquent leur plainte si tardive par ce motif qu'elles attendaient la grâce de leur frère, que cette grâce leur avait été formellement promise, mais, ne recevant aucune nouvelle de la mesure de clémence qu'on leur laissait espérer, elles s'étaient décidées à recourir au bâtonnier de l'ordre des avocats.

L'opinion générale, au Palais, est que l'avocat se trouve en butte à des attaques absolument injustifiées et, à ce sujet, un avocat, ami de Me Decori, a fait les déclarations suivantes :

Vous comprendrez combien une telle accusation est injuste, monstrueuse, dépourvue de tout bon sens. Comment accuser Decori d'une telle infraction aux règles de notre profession? Sa droiture, l'honnêteté de sa carrière, la franchise de ses plaidoiries protestent hautement contre de tels soupçons.

La cause de Sindou l'intéressait si peu qu'il n'a cessé depuis la condamnation de son client de faire démarches sur démarches pour obtenir sa grâce. C'est à son intervention que le condamné doit une première commutation de peine, c'est grâce à lui qu'il n'a pas été envoyé au bagne.

Il y a quelques jours encore, Decori, se trouvant dans le cabinet du directeur des affaires criminelles et des grâces, sollicitait chaleureusement la mise en liberté de celui qu'il avait défendu avec toute sa conscience et tout son talent.

— Comment expliquez vous la plainte des sœurs Syndou?

— Je ne sais. Peut-être la douleur d'être privées de leur frère les égare t-elle? Peut être subissent-elles l'influence de conseillers imprudents? Il suffit de connaître Decori pour mépriser une telle manœuvre, dont le seul résultat ne peut être que défavorable à celles qui l'ont tentée et à celui pour qui elle a été conçue.

LA RÉFORME
DE
L'Enseignement primaire

LE PROJET DE LOI DE M. CHAUMIÉ

Paris, 10 août.

M. Chaumié a saisi, on le sait, la commission de l'enseignement d'un projet de loi relatif à l'enseignement primaire. Ce projet de loi n'était connu jusqu'à ce jour que dans ses grandes lignes. Nous sommes heureux de pouvoir en publier dès aujourd'hui le texte complet, dont nos lecteurs pourront juger le sens et l'esprit avant que la discussion s'en ouvre devant la Chambre.

Voici ce projet :

TITRE PREMIER

DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

ARTICLE 1er. — Nul ne peut être nommé instituteur public ou privé s'il n'est Français et s'il ne remplit, en outre, les conditions de capacité fixées par la présente loi et les conditions d'âge établies par l'article 7 de la loi du 30 octobre 1886.

ART. 2. — Nul ne peut exercer une fonction quelconque de l'enseignement, soit public, soit privé, s'il n'est muni du titre de capacité correspondant à cette fonction et tel qu'il est prévu, soit par la loi, soit par les règlements universitaires.

TITRE II

DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE PUBLIC

ART 3. — Des décrets et arrêtés rendus en conseil supérieur détermineront les conditions d'obtention des divers titres de capacité exigibles dans les écoles publiques des différents degrés, savoir :

1° Le certificat d'aptitude à l'enseignement primaire;

2° Le certificat normal d'aptitude pédagogique;

3° Le certificat d'aptitude au professorat des écoles normales et des écoles primaires supérieures;

4° Le certificat d'aptitude à l'économat des écoles normales;

5° Le certificat d'aptitude à l'inspection des écoles primaires et à la direction des écoles normales;

6° Les certificats spéciaux pour les enseignements accessoires : dessin, chant, gymnastique, travaux manuels, langues vivantes, etc.;

7° Le mode de nomination et de fonctionnement des commissions chargées d'examiner les candidats à ces divers brevets.

ART. 4. — Nul ne peut être nommé instituteur ou institutrice primaire public titulaire, sans être pourvu du certificat normal d'aptitude pédagogique et sans avoir passé la troisième année, au moins, dans une école normale, soit d'instituteurs, soit d'institutrices.

ART. 5. — Nul ne peut être délégué dans les fonctions d'instituteur ou d'institutrice public stagiaire, s'il n'est pourvu du certificat d'aptitude à l'enseignement primaire.

ART. 6. — Chaque année, le ministre détermine, après avis du recteur et sur la proposition de l'inspecteur d'Académie, le nombre des stagiaires admis en qualité d'élèves maîtres ou d'élèves maîtresses externes dans la troisième année d'études de l'Ecole normale. Un certain nombre de bourses d'internat pourront être créées en faveur des stagiaires admis qui ne pourraient demeurer dans leur famille.

ART. 7. — Les instituteurs enseignant dans les écoles primaires supérieures publiques en qualité de maîtres-adjoints devont avoir vingt et un ans et être pourvus du certificat normal d'aptitude pédagogique.

ART. 8. — Les maîtres-adjoints munis du certificat normal d'aptitude pédagogique sont nommés ou délégués dans les écoles primaires supérieures par le ministre de l'instruction publique, sur la proposition de l'inspecteur d'Académie. Les maîtres auxiliaires pour les enseignements accessoires sont délégués dans les écoles primaires supérieures par l'inspecteur d'Académie.

ART. 9. — Des arrêtés ministériels délibérés en conseil supérieur de l'instruction publique règleront la forme de chacun des examens précités (certificat d'aptitude à l'enseignement primaire, certificat normal d'aptitude à l'enseignement primaire, certificat normal d'aptitude pédagogique), ainsi que les conditions à remplir par les candidats à la troisième année de l'école normale.

TITRE III

DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

ART. 10. — Nul ne peut exercer les fonctions d'instituteur ou d'institutrice de l'enseignement primaire privé, s'il n'est pourvu du certificat d'aptitude à l'enseignement primaire élémentaire.

TITRE IV

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

ART. 11. — A dater du 1er janvier 1907, sauf l'exception ci-après, il ne sera plus délivré de brevet élémentaire et de brevet supérieur de capacité, ni de certificat d'aptitude pédagogique. Toutefois, les stagiaires en exercice au moment de la promulgation de la présente loi et ceux qui seront délégués avant la date précitée conserveront la faculté de se présenter à l'examen du certificat d'aptitude pédagogique.

ART. 12. — Les personnes munies du brevet élémentaire ou du brevet supérieur de capacité ou du certificat d'aptitude pédagogique continueront à jouir des droits que leur confèrent les lois du 16 juin 1881 et du 30 octobre 1886. Le délai pour l'application complète des dispositions des articles 1er, 2, 3, 4, 5, 6, 8 et 9 est fixé à deux ans à partir du 1er janvier de l'année qui suivra la promulgation de la présente loi.

ART 13. — Sont abrogés : le paragraphe 1er de l'article 4, les articles 23 et 21, les paragraphes 1er, 2 et 3 de l'article 27, le paragraphe 3 de l'article 24, le paragraphe 2 de l'article 28 de la loi du 30 octobre 1886; le paragraphe 1er de l'article 1er de la loi du 16 juin 1881 et toutes les dispositions contraires à la présente loi.

L'AFFAIRE DAUTRICHE

Paris, 10 août.

Après avoir entendu le capitaine Mareschal, jeudi dernier, le capitaine Cassel avait décidé d'interrompre pendant quelques jours l'instruction de l'affaire d'Autriche. Les vacances qu'il comptait prendre aux environs de Paris, en attendant la remise du rapport de Me Flory, qui a été chargé, en remplacement de M. Legrand, d'examiner la comptabilité des fonds secrets, ont été de courte durée.

Mis en possession ces jours-ci de la correspondance échangée entre le bureau des renseignements et l'agent étranger « Austerlitz », correspondance qu'un officier professeur de l'école de guerre avait été chargé de traduire, le capitaine Cassel a dû reprendre son enquête.

En conséquence, le capitaine François a été entendu, et l'officier d'administration Dautriche devait l'être aujourd'hui. Me Auffray, qui villégiature dans le Calvados, a dû revenir pour assister à son interrogatoire.

Le professeur de l'école de guerre chargé de traduire les lettres en allemand dites « correspondance Austerlitz » vient de remettre son rapport au capitaine Cassel. Nos renseignements nous permettent de dire que cette correspondance prouve d'une façon mathématique qu'Austerlitz était un agent qui rendait d'immenses services à la France.

Dans les lettres constituant ce dossier sont en effet énumérés tous les documents qui sont parvenus par son intermédiaire au service des renseignements. De même, on trouve la preuve que des sommes relativement considérables ont été versées en paiement de ces documents. C'est l'effondrement de l'accusation.

POLITIQUE D'OPPRESSION

Paris, 10 août.

Le *Journal des Débats*, après avoir constaté le chemin parcouru par nos gouvernants depuis la loi de 1886, qui proclamait la liberté de l'enseignement, se demande où l'on s'arrêtera :

On ira bien plus loin, dit il, et les partisans du monopole absolu de l'Etat en matière d'enseignement proclament déjà l'urgence de « faire encore un nouveau pas ». Serait ce même le dernier? Assurément non. Il n'y a jamais de terme à la marche vers l'arbitraire.

Du jour où l'Etat aurait le monopole de l'enseignement, il resterait encore à imposer au personnel de l'Etat un certain Credo politique et religieux. Nous entendons déjà parler chaque jour de la nécessité de « laïciser la laïque ». Vous entendez bien que cette épuration aurait un tout autre but que celui d'assurer la neutralité scolaire. Il s'agirait, au contraire, d'emprunter aux congréganistes l'esprit préconçu qu'on leur reproche, sauf à le retourner.

C'est à cette politique de compression des esprits et d'oppression des consciences que « les républicains fidèles aux anciennes traditions du parti », comme M. Goblet, refusent de s'associer. Ils prétendent attirer les familles vers les établissements universitaires, par la simple supériorité de ces derniers et rallier à la République ceux qui se réservent encore, en lui maintenant le caractère libéral et tolérant qui est sa marque propre et où elle doit mettre son point d'honneur.

Ce sont là des moyens de « défense républicaine » qui ne sont plus à la mode, mais auxquels M. Goblet est resté attaché et qui supportent avantageusement la comparaison avec ceux de M. Combes et de M. Buisson.

MORT
DE
WALDECK-ROUSSEAU

Mort à la suite d'une Opération. — La Vie du Défunt. — Un Homme d'Etat qui disparaît. — Dans les Milieux politiques

LA MORT

Paris, 10 août.

M. Waldeck Rousseau est mort aujourd'hui à 2 heures 3|4.

M. Waldeck-Rousseau a subi, à midi, une opération rendue nécessaire par l'aggravation de son état. Sa faiblesse était devenue extrême. Le foie ne fonctionnait plus. L'opération dura deux heures et entraîna la mort de l'homme d'Etat qui rendit le dernier soupir à 2 heures 3|4.

Le *Temps* publie une deuxième édition dans laquelle se trouve l'entrefilet suivant :

« Nous apprenons avec douleur à l'instant même que M. Waldeck Rousseau vient de mourir.

« Les nouvelles de la santé de M. Waldeck Rousseau, sans motiver d'alarme immédiate, avaient été, dans le courant de la journée, moins bonnes. L'ancien président du conseil avait pu dans les premiers jours de son installation à Corbeil faire dans le parc de sa propriété quelques promenades, mais l'amélioration constatée d'abord avait subi un temps d'arrêt.

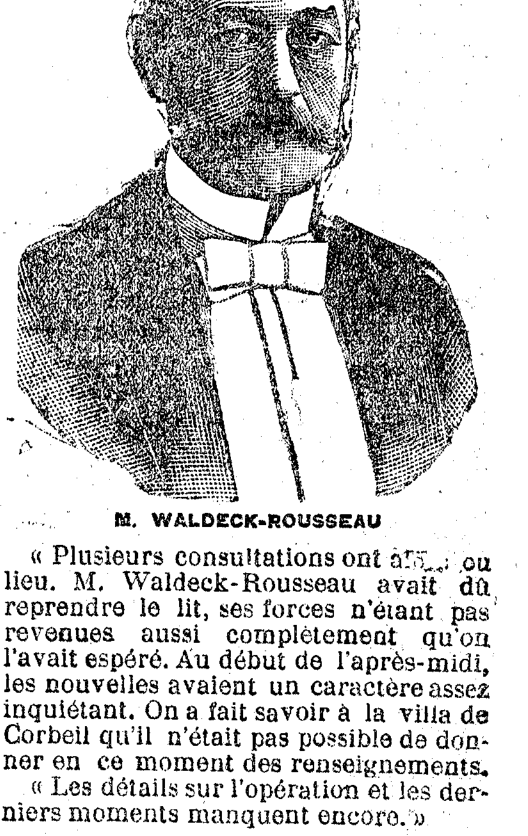

M. WALDECK-ROUSSEAU

« Plusieurs consultations ont [illegible] eu lieu. M. Waldeck-Rousseau avait dû reprendre le lit, ses forces n'étant pas revenues aussi complètement qu'on l'avait espéré. Au début de l'après-midi, les nouvelles avaient un caractère assez inquiétant. On a fait savoir à la villa de Corbeil qu'il n'était pas possible de donner en ce moment des renseignements.

« Les détails sur l'opération et les derniers moments manquent encore. »

La nouvelle de la mort de M. Waldeck-Rousseau a été connue à l'hôtel de la rue de l'Université vers 4 h.

Le registre, aussitôt déposé chez le concierge s'est rapidement couvert de signatures de notabilités appartenant au monde politique, des lettres et des arts.

Parmi les premiers noms inscrits nous relevons : M. Emile Combes, président du Conseil et Mme Combes, Maurice Rouvier, ministre des finances, Edgard Combes, Gustave Fort, chef de cabinet du président du Conseil. Ernest Feret, chef de cabinet du ministre de l'intérieur, Edmond Lelarge, chef du secrétariat particulier du président du Conseil, Emile Forichon, sénateur, Mme Georges Floquet, Georges Winaudy, sous-préfet de Chatelbrault, le Dr Bourneville, Jules Claretie, etc., etc.

AVANT LA MORT

Voici les dépêches que nous avons reçues avant la mort de M. Waldeck Rousseau et qui retracent la dernière phase de la maladie :

Paris, 10 août.

La *Patrie* annonce que la famille Waldeck-Rousseau fait appel en ce moment aux plus grands chirurgiens européens. C'est ainsi que le docteur Armour, un illustre praticien anglais, d'origine canadienne, a été mandé au chevet de M. Waldeck Rousseau.

Le docteur Armour, qui s'est spécialisé dans le genre de maladie dont souffre l'ancien président conseil, a reconnu qu'une opération était nécessaire.

Cette opération aurait lieu aujourd'hui, si elle n'a déjà eu lieu.

D'un autre côté, M. Jacques Liouville, beau fils de M. Waldeck Rousseau, s'est rendu à Halberstadt, d'où il compte ramener un grand spécialiste allemand, M. Hans Kehr. Celui-ci est attendu aujourd'hui à Corbeil. L'opération aurait probablement lieu avec le concours des deux chirurgiens.

L'état de santé de l'ancien président du conseil laissait, comme on l'a dit, fort à désirer depuis quelque temps. Son beau-fils, M. Jacques Liouville, qui est un des meilleurs élèves du professeur Poirier, s'était rendu la semaine dernière en Angleterre, puis en Allemagne, pour prendre l'avis de chirurgiens réputés dans le traitement des maladies du foie. Il a vu notamment à Londres le docteur Armour et à Halberstadt le professeur Kerr.

Il a obtenu d'eux qu'ils donneraient sur place une consultation. C'est à la suite de cette consultation qu'une seconde intervention chirurgicale a été décidée ce matin.

Les professeurs Terrier et Poirier étant absents, les docteurs Cunéo et Maurice Bourdeau ont assisté le professeur Kerr et le docteur Armour.

M. Waldeck-Rousseau a supporté aussi bien qu'on pouvait l'espérer cette nouvelle épreuve.

UNE NOUVELLE OPÉRATION

Paris, 10 août.

Une dépêche adressée cette nuit à un journal de Berlin annonçait que le professeur Kerr, d'Halberstadt, avait été prié de se rendre en France, pour donner ses soins à M. Waldeck Rousseau.

En effet, M. Waldeck-Rousseau a subi ce matin à Corbeil une nouvelle opération, pratiquée pas ce célèbre spécialiste allemand.

M. WALDECK-ROUSSEAU

M. Pierre Marie René-Ernest Rousseau, le prédécesseur immédiat de M. Combes au ministère de l'Intérieur et des Cultes, est né à Nantes (Loire-Inférieure), le 2 décembre 1846.

Son père, avoué près le tribunal civil de première instance de cette ville, fut choisi par ses concitoyens comme leur représentant à l'Assemblée de 1848, où il justifia, par ses votes honnêtes, la confiance qu'ils avaient mise en lui. Ce fut dans l'étude paternelle que son fils étudia les premiers éléments du droit et de la procédure, après avoir appris à l'institution ecclésiastique des *Enfants Nantais*, les classiques grecs, latins et français.

Muni plus tard de ses titres juridiques, M. Waldeck-Rousseau se fit recevoir avocat au barreau de Nantes. A ce moment éclata la guerre franco-allemande, et le jeune avocat dût renoncer provisoirement aux plaidoiries pour servir la patrie en danger. Il fut désigné comme capitaine d'habillement au dépôt militaire de Nantes.

Il avait vingt-six ans à peine, lorsqu'en 1872, les électeurs de Rennes l'envoyèrent représenter le département d'Ille-et-Vilaine à l'assemblée de Versailles, où il alla siéger sur les bancs de l'Union républicaine.

Il se signala, dans cette législature, comme un orateur brillant autant que disert, prit une part importante dans la discussion de la loi sur la magistrature dont il avait, avec M. Martin-Feuillée, alors ministre de la justice, élaboré le projet d'épuration. Ce fut aussi grâce à lui, grâce à son talent, que fut votée la loi sur les syndicats professionnels.

M. Waldeck-Rousseau fut réélu en 1884. Le 14 novembre de cette année, Gambetta, ayant compris l'avantage qu'il en pouvait retirer pour la cause de sa politique, se l'adjoignit comme ministre de l'Intérieur dans ce *Grand Ministère* où lui-même était chargé des affaires étrangères avec, en plus, la présidence du Conseil.

Les collaborateurs de M. Waldeck Rousseau furent, dans ce ministère, MM. Cazot, Paul Bert, Rouvier, Spüller, Raynal et Cochery.

Ministre de l'Intérieur, il se fit remarquer par des actes d'une réelle énergie, et les hommes de cette génération n'ont pas oublié les circulaires retentissantes qu'il adressait alors aux préfets.

Deux mois après, cependant, le ministère sombrait, et M. Waldeck Rousseau cédait son portefeuille à M. Goblet. Il le reprit, toutefois, presque immédiatement et demeura dans ses fonctions jusqu'en mars 1885.

Son administration, de l'aveu de tous, fut sage, laborieuse, et l'une des plus fécondes de la Troisième République.

Réélu en 1885, il s'effaça complètement dans cette nouvelle législature et refusa d'entrer dans aucune combinaison ministérielle.

N'ayant pas été réélu en 1889 par le département d'Ille-et-Vilaine, il affecta de renoncer complètement à la politique active et se consacra exclusivement au barreau. Il prit la parole dans plusieurs causes célèbres.

Nous citerons pour mémoire sa plaidoirie en faveur de l'ingénieur Eiffel, celle en faveur de Max Lebaudy, et celle pour soutenir les droits du Saint-Siège contre les héritiers de la duchesse de Belière.

M. Waldeck-Rousseau fut un maître incontesté au Palais; il fut un avocat consultant non moins remarquable, et les plus riches établissements de finance, de commerce et d'industrie se l'attachèrent pour dénouer pacifiquement les graves procès auxquels ils étaient soumis.

Le 7 octobre 1894, il fut, sur la sollicitation de MM. Reymond, sénateur, et Audiffred, député, candidat au Sénat, dans le département de la Loire, en remplacement de M. de la Berge, décédé. Il fut élu et réélu le 5 janvier 1897, lors du renouvellement partiel.

Sa rentrée sur la scène politique n'agita guère l'opinion. Il ne fut réellement question de lui qu'au moment du Congrès de Versailles chargé de pourvoir au remplacement de M. Casimir-Périer, président de la République démissionnaire, et plus tard, le 18 février 1899, lors de l'élection de M. Loubet. A part ces deux circonstances, M. Waldeck-Rousseau, candidat présidentiel, ne donna guère signe de vie politique.

La chute du cabinet Dupuy le poussa au pouvoir. On se rappelle la surprise de la France en apprenant la constitution du cabinet Waldeck. C'était une combinaison hybride, sans lien de conjonction possible, où s'amalgamaient les noms les plus contraires : Galliffet, Millerand, Baudin, Caillaux, de Lanessan.

Ce ministère constitué en vue de terminer les retentissantes polémiques de l'Affaire par une solution favorable au traître Dreyfus, provoqua le nouveau débat juridique de Rennes où il pesa de tout son poids, mais sans succès, sur la conscience des juges.

Après l'affaire de Reuilly, il fit arrêter Déroulède et plus de quatre-vingts citoyens sous l'inculpation de tentative de coup d'Etat et les fit juger par le Sénat réuni en Haute-Cour.

A quelque temps de là, M. Waldeck-Rousseau déposa sur le bureau de la Chambre des députés un projet de loi sur les Associations et sur la liberté d'enseignement. Ce fut à cette occasion qu'il jeta en pâture à ses alliés du socialisme ce qu'il appela triomphalement le *milliard des Congrégations*. La loi fut votée; mais quand vint l'heure de la faire exécuter, son auteur démissionna et passa le portefeuille à M. Emile Combes.

C'est de l'histoire d'hier.

L'histoire impartiale dira plus tard ce qu'il faut penser de l'avènement de M. Waldeck-Rousseau à la présidence du Conseil et de la part si importante qu'il prit aux affaires publiques.

Se rendant sans doute compte, mais trop tard, des ruines qu'une interprétation sectaire de la loi des associations, dont il est le père, allait accumuler, il eut peur et descendit du pouvoir.

Il se tut pendant près de deux années et n'intervint au Sénat dans les discussions qu'on se rappelle, que pour arrêter son successeur dans la voie antilibérale où il engageait la République.

La mort est venue hier, non pas le surprendre (car hélas ! il était atteint d'un mal inguérissable) mais l'arracher à une carrière qui semblait devoir être plus longue encore, et qui laissera des traces profondes dans notre pays où l'on sait estimer à leur valeur les véritables hommes d'Etat, à quelque parti qu'ils appartiennent.

LA GUERRE Russo-Japonaise

Terribles Assauts à Port-Arthur. — Les Japonais repoussés. — Les Opérations en Mandchourie

LES ASSAUTS DE PORT-ARTHUR

Nouveau Désastre japonais. — Les Pertes les plus importantes du siège.

Londres, 10 août.

On télégraphie de Chéfou, 9 août au « Daily Telegraph » :

« Deux courriers qui viennent d'arriver annoncent que, dans la nuit du 4 août, les Japonais ont commencé contre la ligne principale des fortifications une attaque qu'ils ont étendue jusqu'à la gauche des Russes. Les deux flottes ont pris part au combat qui s'est prolongé jusqu'au matin.

« Les Japonais ont livré l'assaut, mais ils ont été repoussés à plusieurs reprises avec des pertes si grandes qu'elles auraient dépassé celles des engagements de la Montagne du Loup et de la Montagne-Verte. Les Russes auraient eu 1,000 tués.

« Les civils de Port-Arthur ont pris part au combat de Port-Arthur, qui serait le plus sérieux qui ait eu lieu jusqu'à présent. Les avaries des flottes sont inconnues.

« La canonnade de la nuit dernière a cessé au jour. »

Changhaï, 10 août.

On annonce que Port-Arthur est de plus en plus enserré. Les pertes japonaises sont énormes. Des troupes fraîches arrivent constamment pour remplacer les vides.

Quant aux Russes, ils perdent peu de monde, grâce à leur situation d'assiégés. Les vivres sont abondants dans la place, mais on n'a pas la même certitude pour les munitions.

La confiance de la garnison est très grande. On constate que les chefs de la flotte semblent craindre les responsabilités. Dans la nuit du 9, on voyait distinctement les projecteurs de la place et on a entendu de nouveau une violente canonnade.

Une grande et décisive bataille en Mandchourie est considérée comme imminente.

Les villes de Tien-Tsin et de Ché-Fou sont envahies par les réfugiés autorisés à quitter Port-Arthur. Un Français qui en arrive dit que la prise de la forteresse par terre demande un mois. On mange du pain noir et du riz. Il n'y a plus de viande.

Achats de Chevaux par le Japon au Texas

Austin, 10 août.

Un des plus importants marchands de chevaux du Texas, la maison Polk, de Fort-Worth, vient de revevoir du gouvernement japonais une très importante commande de chevaux de guerre et d'étalons.

Les Navires neutres

Saint-Pétersbourg, 10 août.

Le journal *Russ* paraissant à Saint-Pétersbourg apprend d'une source qui fait autorité que le bruit de l'institution d'une commission internationale, quelle qu'elle soit, qui dispenserait les navires de commerce des puissances neutres de l'obligation de se soumettre aux perquisitions des croiseurs russes et désignerait en outre ce qui doit être traité comme contrebande de guerre, est complètement dénué de fondement.

La Russie et les faux Bruits de Conciliation

Saint-Pétersbourg, 10 août.

Dans les milieux officiels, on proteste avec indignation contre les bruits tendancieux répandus par les japonophiles de la presse des deux mondes, en vue de laisser croire qu'un arrangement pourrait intervenir entre la Russie et le Japon avant que les armées de ce dernier pays n'aient été définitivement écrasées.

Les Russes, qui n'ont pas douté un seul instant du succès définitif qui couronnera leurs efforts, repousseront toute tentative de conciliation d'où qu'elle vienne. Le temps et les forces immenses de l'empire ne permettent pas d'agir autrement pour l'honneur même du pays, provoqué par le Japon et engagé dans une guerre lointaine, malgré les intentions pacifiques manifestées par son gouvernement.

Un Télégramme de Kouropatkine

Saint-Pétersbourg, 10 août.

Le général Kouropatkine télégraphie qu'il ne s'est produit aucun changement dans la direction de Liao-Yang et de Saï-Ma-Tzé, ni sur le front est, ni sur le front sud, où les avant-postes japonais sont à une quinzaine de kilomètres de Haï-Tcheng et où les avant-gardes russes et japonaises échangent chaque jour des fusillades.

Après les pluies torrentielles du 4 août, qui ont transformé Liao-Yang et les routes voisines en de véritables marécages, la chaleur est de nouveau excessive. Le mouvement en avant des Japonais sur le front sud-est est suspendu, mais on remarque au sud-ouest des velléités chez les Japonais de tourner l'extrême flanc gauche russe. L'ennemi cherche aussi à culbuter les Russes à l'est, avec des forces supérieures, pour se faciliter l'accès à Liao-Yang.

Pendant une reconnaissance opérée aux environs de Niou-Tchouang, un détachement de cavalerie russe s'est emparé de quelques Kounghouses, dont l'un était armé d'une carabine japonaise.

L'AFFAIRE DE NIOU-TCHOUANG

Incident clos

Tien-Tsin, 10 août.

Le ministre de France à Pékin vient de télégraphier que l'incident de Niou-Tchouang, dû à une erreur, est clos à l'heure actuelle et que toutes les satisfactions nous ont été données.

Notre agent consulaire en cette ville a été définitivement reconnu par les Japonais comme représentant la France

Combat naval

Séoul, 10 août.

On annonce qu'un combat naval a eu lieu hier au large de Gensan.

On n'a pas de détails sur cet engagement.

Les Troupes d'In-Kéou. — La Tactique japonaise

Saint Pétersbourg, 10 août.

M. Nemerovitsch Dantchenko télégraphie aujourd'hui de Liao-Yang au *Ruski Slovo* un article dont voici la substance :

« Les troupes qui débarquent à In-Kéou, principalement composées de tout jeunes gens, commettent des cruautés contre les blessés russes. Sur nos positions sud, les Japonais ont disparu. Conséquemment, on suppose qu'ils cherchent à tourner notre flanc gauche, ainsi que notre flanc droit, en utilisant les troupes débarquées à In-Kéou.

Les Chinois, excités par les fonctionnaires indéniablement, sympathisent avec les Japonais.

« Les Japonais avancent en face de nos positions de Liao-Yang des canons à longue portée. Notre détachement de l'Est se tient opiniâtrément sur les hauteurs, d'où il est impossible de nous déloger. Quant aux autres positions, les Japonais se contentent d'opérations démonstratives. »

M. Nemirovitsch Dantchenko réclame l'envoi de troupes caucasiennes.

Notre Escadre d'Extrême-Orient

Paris, 10 août.

Un télégramme de l'amiral Bayle annonce le départ du *Gueydon* et du *Montcalm* pour Chemulpo.

La *Décidée*, canonnière de rivière appartenant à l'escadre d'Extrême-Orient, remonte le Yang-Tsé vers Y-Thang. La *Décidée* a quitté Han-Kéou à la suite du massacre des missionnaires belges de la province de Hou-Pé.

Le *Sully* reste mouillé en face de Han-Kéou.

Autour de la Séparation

LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT. — LA SUITE DE L'ENQUÊTE DU « FIGARO ». — OPINIONS DE M. RENÉ GOBLET, DE MGR FUZET ET DE M. ALBERT VANDAL.

Paris, 10 août.

Le *Figaro* publie aujourd'hui trois nouvelles opinions : celle de M. René Goblet, ancien président du conseil ; celle de Mgr Fuzet, archevêque de Rouen, et celle de M. Albert Vandal.

M. René Goblet s'est, on le sait, bruyamment séparé des hommes qui nous gouvernent. Il estime, en effet, que ces derniers se sont engagés dans une voie dangereuse, contraire aux principes mêmes de la République, et il l'a dit. Il a dit qu'il voyait des persécutions inutiles et d'enfantines tracasseries, sous prétexte d'anticléricalisme. Il a proclamé la faillite des pures doctrines économiques.

Pour ces diverses raisons, nous pensons que nos lecteurs liront avec plaisir les déclarations faites par l'ancien président du conseil à notre confrère le *Figaro* sur la question actuellement à l'ordre du jour : la séparation des Eglises et de l'Etat.

Voici textuellement ces déclarations :

J'ai toujours été partisan de la séparation. Il y aura bientôt vingt ans, j'ai eu l'occasion de dire que, si je ne la proposais pas, c'est que je ne croyais pas qu'il y eût alors de majorité pour la vouloir, pas plus à la Chambre que dans le pays.

J'aurais voulu qu'une loi sur les associations, très différente de celle qui a été votée en 1901, y préparât l'opinion, afin que la séparation pût se faire à l'amiable en quelque sorte et non *ab irato*, comme la conséquence forcée d'incidents violents tels que ceux qui viennent de se produire. Quoi qu'il en soit, la séparation m'apparaît maintenant comme inévitable, mais elle n'aurait pas les bons effets qu'on en doit attendre, elle pourrait même devenir dangereuse, si elle était accompagnée de mesures de police vexatoires.

— Quel est, à cet égard, a demandé notre confrère à M. Goblet, votre opinion sur le projet adopté par la commission ?

— Le projet de M. Briand, bien que conçu dans un sens libéral, me semble contenir encore quelques dispositions de ce genre. Je ne l'en considère pas moins comme une base sérieuse de discussion.

— Ce que vous réclamez, c'est donc bien l'application stricte de la formule : « L'Eglise libre dans l'Etat libre » ?

— Pour moi, déclare M. Goblet, l'Eglise libre dans l'Etat libre, cela signifie le libre exercice des religions, l'Etat ne connaissant plus les Eglises et les Eglises n'ayant plus affaire à l'Etat, les ministres des différents cultes étant soumis aux mêmes lois que les autres citoyens.

— Comment l'Eglise s'organiserait-elle ?

— C'est aux associations formées dans les termes de la loi qu'il appartiendrait désormais de s'organiser pour l'exercice de ces cultes et pour pourvoir à leurs besoins sans que l'Etat ait à intervenir, si ce n'est dans le cas de faits délictueux.

Le plus de justice possible dans le plus de liberté possible, voilà donc ce que voudrait M. Goblet. Il est très radical, M. Goblet. Lorsqu'il était au pouvoir, il passa pour l'être autant que M. Ranc et cependant il ne trouve nullement que la formule fameuse de Cavour soit « une bêtise ». Il s'estime très républicain lorsqu'il pense : « Ne fais pas à autrui... » et son programme tient dans ces mots : « Pas d'arbitraire ! »

Mgr Fuzet est très connu pour ses opinions libérales, qu'on disait même gouvernementales à certain moment. Concilier l'esprit démocratique avec l'esprit de l'Eglise fut toujours son rêve le plus cher, estimant qu'il n'y a pas incompatibilité entre les dogmes immuables du catholicisme et les conceptions et tendances nouvelles politiques ou scientifiques.

Malgré la rupture, Mgr Fuzet veut croire encore à une entente et il ne peut se faire à l'idée d'une France sans Concordat.

Dans la situation très grave où se trouve l'Eglise de France, a déclaré l'archevêque de Rouen, c'est notre devoir rigoureux de faire tous les sacrifices possibles pour sauver nos institutions concordataires et notre Concordat, parce qu'il y va de l'exercice même du ministère pastoral et, par conséquent, du salut des âmes.

Nous ne devons pas, en effet, nous le dissimuler: si les projets de dénonciation et de séparation tirés dernièrement des archives de la Convention se réalisaient, ils aboutiraient fatalement et promptement à l'abolition de l'exercice du culte. Sans doute, au sortir de la Terreur en 1795, certaines dispositions de ces projets furent accueillies avec joie par les catholiques cruellement opprimés ; mais, après un siècle de liberté et de progrès, pendant lequel la religion a eu un si magnifique épanouissement, sous un régime régulier, loyalement accepté par l'Eglise de France, nous ramener au lendemain de la Terreur, à la législation religieuse de la Convention et du Directoire, à une liberté savamment restreinte, humiliée et précaire, entourée de pénalités sévères, n'est-ce pas avoir perdu tout sens politique ?

N'est-ce pas méconnaître les difficultés et les périls de tout ordre que créerait pour l'Etat l'anarchie religieuse où s'effondrerait l'organisation concordataire de notre Eglise ? L'abolition du Concordat est une impossibilité politique et sociale. Si un coup de majorité parlementaire supprimait le Concordat, on serait obligé, six mois après, de le rétablir. Le Concordat est, dans notre pays, tel que les siècles l'ont fait, une base indispensable de rapports nécessaires entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux.

En dehors de certains cercles, de certains cénacles, il y a le peuple immense qui couvre le sol de la France de ses couches profondes. Ce peuple a gardé les habitudes religieuses auxquelles il tient de toute la force de ses traditions séculaires, et que seule la religion concordataire peut lui conserver dans toutes les questions qu'embrasse cette législation, comme dans la question des petits séminaires. Renfermons-nous, si nous nous en sommes écartés, dans la légalité, et nous souvenant que par le Concordat l'Eglise a limité volontairement l'exercice de ses droits, renonçons aux revendications anticoncordataires, restons tranquilles sous la protection du pacte de 1801, afin qu'on nous y laisse tranquilles.

Dans cette paix concordataire, nous pourrons travailler avec fruit à l'accomplissement de notre mission spirituelle, pour le plus grand bien des âmes, de l'Eglise et de la France. En dehors d'elle, il n'y aura pour l'Etat que trouble, confusion, déchirement et, pour l'Eglise, qu'impuissance, misère et ruine. Serviteur dévoué de l'Eglise et de l'Etat, j'appelle la paix de tous mes vœux.

M. Albert Vandal est d'avis qu'avec le gouvernement actuel, la séparation entraînera de nouvelles et toujours plus violentes atteintes à la liberté de conscience et que la loi projetée prépare, avec des persécutions nouvelles, de profonds déchirements qui compromettront gravement la paix du pays. Il n'y a qu'à se reporter à la première époque révolutionnaire pour faire pressentir l'avenir que les Jacobins d'aujourd'hui réservent aux catholiques français.

LES GRÈVES DE TOULOUSE

Toulouse, 10 août.

On sait que des troubles graves, causés par les garçons de café en grève, ont eu lieu cette nuit à la fermeture des établissements.

Place Arnaud-Bernard, les gendarmes ont dû intervenir pour dégager un café d'où on leur lançait des projectiles divers. Un gendarme a été désarçonné ; quelques autres ont été contusionnés. Un escadron d'artillerie a été réquisitionné pour concourir au maintien de l'ordre.

Les gendarmes à cheval ont exécuté des patrouilles sur les boulevards et sur la place du Capitole. A minuit et demi, une délégation des grévistes s'est rendue au Capitole, où se tenait le maire, et a demandé la mise en liberté des manifestants arrêtés. Il n'a pas été fait droit à cette demande et les arrestations ont été maintenues.

A la demande des délégués, le maire fera une démarche conciliatrice auprès des propriétaires de café.

LES CONGRÈS

LE CONGRÈS INTERNATIONAL DES MINEURS

Lille, 10 août.

Le bureau est composé aujourd'hui de M. Mittchell, délégué des Etats-Unis, assisté de MM. Cavrot, délégué belge, et Ebert, délégué autrichien.

La question à l'ordre du jour est la maladie du ver. La maladie du ver consiste dans un ver intestinal que le mineur absorbe en même temps que la poussière de charbon ; sans parler de l'anémie qu'il peut provoquer, il sécrète des toxiques qui causent souvent dans l'appareil digestif de graves désordres. Un certain nombre de propositions sont faites, d'abord par la Fédération des mineurs, qui demande que chaque nation représentée au congrès vote une résolution sur ce sujet, après avoir entendu les délégués se prononcer, en second lieu par les délégués français, qui proposent que des mesures légales soient prises pour combattre la propagation de la maladie, enfin par la Belgique, qui demande l'étude de la maladie.

Plusieurs délégués sont alors entendus. M. Callwairt, délégué belge, prétend que cette maladie est très répandue en Belgique et que les pouvoirs publics ont pris des mesures sur ce point.

M. Lamendin, délégué français, donne lecture du rapport que M. Basly a déposé, le 5 juillet dernier, sur le bureau de la Chambre des députés et qui prescrit des mesures pour combattre la maladie. Enfin, M. Smillie, délégué anglais, déclare que cette maladie est très fréquente dans le pays de Cornouailles et que des syndicats d'initiative se sont créés pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur cette question. Il ajoute que les pouvoirs publics sont disposés à prendre des mesures pour l'enrayer.

GUERRE ET MARINE

SOLDATS INDISCIPLINÉS

Mâcon, 10 août.

Un quintuple délit de refus d'obéissance vient de se produire au 134e de ligne.

Les mutins ont été mis en cellule en attendant leur comparution devant le conseil de guerre. Ils ont fait grand tapage au moment de leur incarcération. Le fait n'est pas trop anormal, puisqu'il s'agit de cinq soldats réintégrés au régiment à la suite d'une mesure de clémence les ayant libérés de pénitenciers militaires.

LA LAICISATION DES HOPITAUX MARITIMES

Rochefort, 10 août.

Les *Tablettes des Deux-Charentes* confirment que M. Pelletan, ministre de la marine, vient d'inviter les préfets maritimes, par suite de la laïcisation des hôpitaux maritimes, à faire enlever le plus bref délai possible tous les emblèmes religieux qui se trouvent dans les locaux des hôpitaux autres que les chapelles.

L'AGITATION GRÉVISTE

LES BOULANGERS DE BORDEAUX

Bordeaux, 10 août.

La grève des boulangers n'a provoqué aucun incident cette nuit et dans la matinée. Le travail continue avec les non syndiqués.

La police et les gardes municipaux font des patrouilles ; cent soixante-dix boulangers militaires sont mis à la disposition des patrons. Les boulangeries sont surveillées par la police.

La réunion des grévistes vient d'avoir lieu à la Bourse du travail. Elle a été très courte. Les grévistes se sont ensuite formés en monome et, au nombre d'un mille environ, ont parcouru les rues de la ville, manifestant devant les boulangeries, mais sans violences.

Ils ont réussi à débaucher les porteurs de pain, qui au nom de la solidarité ouvrière vont faire maintenant cause commune avec eux.

Les manifestants promènent des pancartes sur lesquelles ils ont mis des inscriptions protestant contre l'emploi des soldats dans les boulangeries.

Une nouvelle réunion a eu lieu à deux heures.

LES INSCRITS MARITIMES DE MARSEILLE

Marseille, 10 août.

Ce matin à dix heures, M. Rivelli, secrétaire général des inscrits maritimes, a eu une entrevue avec M. Leflambe, administrateur de la marine, qui a déclaré que la Compagnie des Messageries maritimes maintenait à son poste M. Qoger de Bellegarde, second capitaine du *Salazie*.

M. Rivelli a déclaré que dans ces conditions la grève serait déclarée.

LES SALINIERS DE BERRE

Marseille, 10 août.

Cinq cents ouvriers saliniers de l'étang de Berre ont cessé le travail. Ils réclament une augmentation de salaire.

Tout est calme jusqu'ici. En prévision des troubles, cependant, la brigade de gendarmerie a été renforcée.

LES VERRIERS DE NORMANDIE

Le Tréport, 10 août.

La verrerie des Jonquières ayant été fermée hier, les ouvriers ont commencé de violentes manifestations dans la rue. Ils ont brisé les carreaux de plusieurs maisons et fait en ville des promenades derrière un drapeau rouge, qui ont vivement ému la population et les baigneurs.

Des renforts d'infanterie sont arrivés.

Terrible Incendie en Colombie britannique

Victoria (Colombie britannique), 10 août.

Un incendie a éclaté dans le nord de la ville, où se trouvent des sucreries mécaniques. On n'a pas encore pu se rendre maître du feu.

On croit que soixante maisons sont déjà détruites.

Echos & Nouvelles

L'ENTOLAGE SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Faut-il croire que l'entôlage remonte à la plus haute antiquité ? Pourquoi pas ? Les naïfs ont toujours existé et le procédé est d'une simplicité si primitive ! Quoi qu'il en soit, le *Bulletin* de la Société historique du huitième arrondissement nous fournit la preuve qu'on le pratiquait à la fin de l'Ancien Régime.

Le cas qu'il nous rapporte remonte à 1779. Il a ce caractère original que dans l'espèce ce fut une femme que trois hommes s'offrirent le luxe d'entôler.

Elle se nommait Marie Georgette, dite Duvivier. De mœurs faciles sans doute, elle s'était laissée trop facilement conduire, par un garçon coiffeur, flanqué de deux amis inconnus, dans un cabaret de Monceau, où, après lui avoir fait prendre un narcotique, ils lui dérobèrent sa montre et sa bourse.

Les deux inconnus restèrent inconnus; mais le garçon coiffeur fut moins heureux, car il fut pris et dut subir la question ordinaire et extraordinaire. Ensuite on le mena devant Notre-Dame, où il fit amende honorable de son crime, tenant à la main une torche de cire, et portant sur la poitrine et sur le dos un écriteau avec ces mots : « Empoisonneur et voleur ». Enfin, on lui enleva jusqu'à la possibilité de la récidive, car il fut aussitôt conduit sur la place de la Grève, « pour sur un échafaud avoir les bras, jambes, cuisses et reins rompus vifs, et être à l'instant jetés dans un bûcher ardent pour y être réduits en cendres, ces cendres jetées au vent. »

Pareille répression a évidemment arrêté l'essor de cette industrie. Elle ne manque aujourd'hui pas de bras, car notre indulgence est plus grande. C'est un progrès de plus ajouté à tant d'autres.

INGRATE PATRIE !

Jacques Ier, tout à sa nouvelle patrie, ne veut plus rester propriétaire en France. C'est pourquoi il faisait distribuer mercredi, à la sortie de la Bourse de Bruxelles, la circulaire suivante :

EMPIRE DU SAHARA

A vendre tous les immeubles situés en Fance appartenant à S. M. Jacques Ier.

Adresser les offres à l'ambassade de l'Empire du Sahara, en Europe, Bruxelles.

Juillet 1904.

Il n'y a pas encore d'acquéreur.

AU SUJET DE LA CHALEUR

Nous qui nous plaignons tant de la chaleur sénégalienne que nous subissons, consolons-nous en relisant ces quelques lignes extraites du chroniqueur Trôo.

Il s'agit du grand été de 1556 :

Jamais, dit-il, on ne vit telle chaleur et sécheresse, tant que, au mois de juillet, la terre brûloit les pieds de ceux qui alloient pieds nus et fit très grande chaleur depuis la Madelaine jusqu'à la Sainte-Anne, tant que le monde pensoit mourir de chault... et les œufs cuisaient au soleil. Il ne fut point de potage, ni porée, ni naveaux, ni oignon, ni rien es jardins que tout ne fût brûlé. L'année était si aeme (nâtive) que, à la Saint-Jean, on vit des raisins verdellez en plusieurs lieux. Les noix estoient déjà bonnes à manger à ladite Saint-Jean-Baptiste. Il ne fut de vingt-cinq ans si peu de bled, orge et avoine, ni feuve, ni pois, que en ladite année.

L'an 1556, au mois d'août, on commença à vendanger les auvernats tout à main ; je vendangy mes gois le lendemain de Notre-Dame, mi-oust, et mes pinaux à la fin dudit mois; il n'y avait plus à vendanger le 4 septembre. Les vins estoient si bons qu'on n'en osait boire, et il en fut bien peu... La terre ne fut point trempée depuis Pâques jusqu'à la Toussaint...

FEUILLETON DU « RAPPEL RÉPUBLICAIN »
du 11 Août 1904 — 64 —

MARIAGE SECRET

PAR

Paul BERTNAY

DEUXIÈME PARTIE

LES AMOUREUX DE ROLANDE

Pas étonnant, d'ailleurs, qu'il lui eût échappé. Le croupier avait tout pris à poignée... sans regarder, pour ainsi dire... et ce chiffon tenait peu de place...

Le jeune homme était sur le point de lui crier :

— Eh ! Madeleur, vous laissez là...

Mais en regardant mieux... Est-ce que ce papier replié en plusieurs doubles n'avait pas des impressions bleues ?

Mais oui... c'était un billet de banque... si près... si près de lui qu'il n'avait, sans bouger le corps, qu'à étendre un peu la main pour le toucher.

Et voilà qu'un groupe de gens arrivant par là, un groupe de gens qui allaient sans doute voir ce petit carré de papier faisant sur le velours vert une tache claire, il avait, d'un mouvement lassé... comme s'il s'étirait... sorti ses mains de ses poches... et puis il avait laissé retomber ses bras... si maladroitement, si adroitement peut-être, qu'à présent le billet était caché sous son poignet fermé.

Et quand le groupe eut passé et que, d'un furtif regard, M. de Queyrel eut constaté que personne ne prenait garde à lui.

D'un rapide coup de doigt il entr'ouvrit le dernier pli du papier.

— Un billet de mille, se dit-il.

Et alors, d'un mouvement lent, insensible, sans plus toucher au billet, il s'était avancé de façon à l'avoir maintenant derrière son dos, caché à tous les yeux.

— Si Trois-Pattes revient le chercher, pensait-il, il ne pourra pas dire que je l'ai subtilisé, puisque je me lèverai aussitôt... et que je serai aussi étonné que lui de voir qu'il a glissé jusque-là.

Et maintenant — attendons les événements.

Il n'eut guère à attendre.

Quelques instants après il voyait repasser Madeleur avec le sourire et une cigarette aux lèvres.

Madeleur, qui causait avec animation avec un autre croupier.

Madeleur qui sortait de nouveau ses papiers de sa poche pour montrer un compte, toujours son compte, à ce collègue.

Madeleur qui laissait encore tomber par terre quelques-uns de ses papiers, qui les ramassait distraitement, et qui, sa cigarette achevée, jetait le bout enflammé en disant :

— Allons, voilà que c'est à mon tour de reprendre la partie.

Et qui se dirigeait vers la grande table de jeu...

Il n'avait rien vu... Il ne se doutait de rien...

Incapable à présent de préciser s'il avait laissé tomber son billet sur ce divan ou sur la mosaïque du hall, ou dans le bureau du gérant.

... Et alors...

Il promena encore une fois autour de lui son regard furtif et fuyant...

Justement, on entendait au même instant la voix monotone du chef de partie crier :

— Qui prend la banque ?...

Et une autre voix, — une voix pâteuse que le jeune de Queyrel connaissait bien, — répondait avec un accent levantin :

— Allons... encore une... la dernière...

— Combien y a-t-il en banque ?

— Je tiens tout... Faites vos jeux !

C'est Boulak-bey qui se préparait à tailler une nouvelle banque ouverte dont l'annonce faisait déjà refluer au grand salon tout ce qu'il y avait, dans le tripot, de joueurs décavés courant après leur argent.

Ah ! non, bien sûr, ce jeune de Queyrel n'allait pas rester là.

S'appuyant paresseusement sur les coussins pour se soulever, il se décida donc à aller voir, lui aussi, ce qui se passait autour de la table de baccara...

Mais quand il eut quitté le divan, le petit papier bleuâtre ne faisait plus une tache claire sur le velours vert.

Et un homme d'âge mur, — un homme à tournure militaire qui, de loin, à travers la porte du salon ouverte à deux battants, suivait cete scène muette, — un homme s'approcha alors de Madeleur avec qui il se contenta d'échanger un coup d'œil.

— Compris, fit à part soi Trois-Pattes qui rangeait en piles les plaques du banquier, — compris, mon petit orphelin a trouvé un père — c'est le moment d'ouvrir l'œil.

Il avait vingt-six ans, ce Ludovic de Queyrel.

C'était un jeune homme de taille moyenne, svelte, presque trop mince, d'une élégance mièvre, que de longs cheveux châtain clair — caprice de joli garçon, — fantaisie d'artiste, — rendaient plus efféminé encore.

Il était très joli garçon, en effet, dans cette tenue de soirée qui lui seyait bien... avec ses yeux bleus battus par la fatigue de cette vie de plaisir plus rude parfois qu'une vie de travail — avec sa barbe très soyeuse qu'il portait en pointe.

Il était artiste, en effet.

Du moins sa carte portait-elle :

LUDOVIC DE QUEYREL
artiste peintre

Mais sur ce point-là, ainsi que sur sa valeur morale et pécuniaire, Madeleur était fixé.

Il savait qu'en effet son brave homme de père — le commandant de Queyrel, officier sans fortune, retraité à Saint-Raphaël — il savait que son père l'avait envoyé à Paris pour y étudier la peinture.

Mais il savait aussi que, depuis cinq ans, ce garçon ne vivait que d'expédients.

A son père, aveuglé par sa tendresse et son naïf orgueil, il soutirait les trois quarts de sa maigre pension de retraite en lui faisant miroiter les plus merveilleuses perspectives de gloire et de fortune.

Avec ces quelques louis... avec le nom et la référence du commandant... il nourrissait un vague crédit qui lui permettait de continuer la seule vie qu'il eût jamais menée :

Une vie de paresse élégante partagée entre la bohème artistique et la bohème mondaine... et de galanterie facile que sa jolie tournure lui rendait plus aisée encore.

Quant à sa dette... le jeu la payait.

Car, joueur enragé, il avait plutôt de la veine.

Et de ce tripot de l'International-Club où il venait, presque tous les jours, comme il disait, gagner sa matérielle à la table de baccara, on le voyait souvent revenir avec un peu d'argent... une fois ou deux il en était même sorti avec la forte somme.

Si bien que Trois-Pattes qui, — pour d'autres raisons, — l'avait à l'œil, Trois-Pattes l'avait vu, — ce qui s'appelle vu, — faire la poussette et d'autres petites filouteries que les pontes plus adroits que scrupuleux risquent pour sauver une mise déjà perdue ou pour grossir une mise qui vient de gagner.

Et Trois-Pattes, tout droit, était allé faire son rapport au gérant, qui l'avait d'ailleurs reçu en haussant les épaules.

Pour une fichaise pareille, faire une exécution... du tapage... du scandale... En arriver peut-être à l'intervention de la police... Ah ! non... pas de ça à l'Internationale...

Et il lui avait simplement répondu :

— Qu'est-ce que ça peut bien vous faire ?.. Ce n'est pas vous qui êtes volé !... Et tant qu'aucun client ne se plaindra... Mais qu'est-ce qui vous prend aujourd'hui ?

Ce qui lui avait pris, c'était la jalousie.

Une jalousie féroce... D'autant plus féroce qu'elle était obligée de se dissimuler...

Pis encore : d'être aimable.

Ce petit de Queyrel, il avait fait la connaissance de Francine qui, depuis longtemps... bien longtemps, hélas ! n'avouait plus son vieil amant Madeleur...

C'est chez elle que, depuis quelque temps, il rencontrait ce petit de Queyrel, lorsqu'il y arrivait dans la matinée, soi-disant pour lui dire bonjour « en bon camarade ».

... Parce que s'il avait parlé sur un autre ton... Ah ! mes enfants... ce qu'il aurait vite été flanqué à la porte... et sans espoir de retour !...

Et alors, ce petit de Queyrel — ça, c'était le plus crucifiant — ce petit de Queyrel, qui ne se doutait de rien, était gentil avec lui...

....

Mais tout finit par arriver.

Ah ! il fallait dénicher le bon imbécile qui tirerait les marrons du feu pour l'association Delorme et Madeleur !...

Ah ! il fallait mettre la main sur une petite canaille toute disposée à se laisser pousser sur le chemin du bagne !...

Eh bien ! il était tout trouvé, le sujet.

Et quand Delorme le travaillerait, ce petit Ludovic.., quand il lui extrairait ce cent pour cent qui ne lui laisserait plus que ses beaux yeux pour pleurer...

Eh bien ! Trois-Pattes en savait un qui se gondolerait... et ferme...

D'ailleurs, sa rancune ne lui enlevait rien de la justesse de son coup d'œil.

Et, tout de suite, en effet, il avait mis la main sur l'individu rêvé par son associé.

Déjà, à l'hameçon adroitement présenté le poisson avait mordu...

Il s'agissait à présent de tirer la ligne... vivement et vigoureusement à la fois...

Et Trois-Pattes, installé à sa table de baccara, était en position, quand Ludovic de Queyrel rentra dans le grand salon du cercle.

III

Comment on confectionne un cadavre

La nouvelle banque de l'Egyptien ne se dessinait pas bien nettement en gain ou en perte. Ça allait... ça venait...

Mais au moins les pontes qui n'avaient attaqué qu'avec prudence — la prudence des gens qui sortent d'être étrillés — les pontes maintenant avaient le temps de respirer.

Le rateau de Trois-Pattes leur doublait aussi souvent leur mise qu'il ne la leur enlevait.

Cela faisait un mouvement de plaques et d'or qui, peu à peu, prenait plus d'entrain.

Voilà maintenant que par-dessus le premier rang des joueurs assis autour de la table, un autre rang de joueurs, — debout, ceux-là, — allongeaient leurs mains pour poser ou retirer des mises...

(A suivre)

LA VIE LYONNAISE

LES CONGREGATIONS A LYON

Nous avons donné dernièrement la liste des congrégations dont la liquidation a été décidée et indiqué les noms des liquidateurs désignés par le parquet de Lyon.

Un certain nombre de congrégations hospitalières sont comprises dans le nombre. Trois d'entre elles, se basant sur un jugement du tribunal de Montélimar qui a annulé des mesures semblables à celles dont ont été frappées les congrégations de Lyon, ont formé opposition contre la nomination de liquidateurs.

Ces trois congrégations sont les Sœurs de Saint-Charles, de Saint-Joseph et de la Sainte-Famille. Elles se basent sur ce fait qu'elles sont hospitalières et non enseignantes.

Espérons qu'elles obtiendront gain de cause et que le jugement de Montélimar calmera le zèle de certains parquets trop pressés à nommer à tort et à travers des liquidateurs.

INCENDIE RUE CHILDEBERT

15.000 francs de dégâts

Hier, vers cinq heures du matin, des passants apercevaient une épaisse fumée s'échappant par quatre fenêtres du premier étage de la maison portant le n° 3 de la rue Childebert.

Ils donnèrent aussitôt l'alarme et prévinrent la concierge de l'immeuble.

Le feu venait d'éclater dans les ateliers de MM. Sigel et Dupan, fabricants de bijouterie. De dévoués citoyens enfoncèrent la porte des ateliers et organisaient les premiers secours, tandis que d'autres réveillaient les locataires de l'immeuble.

L'incendie menaçait de prendre rapidement de grandes proportions; déjà il s'était communiqué au magasin de porcelaine et de faïence de M. Mary, situé au rez-de-chaussée, juste au dessous des ateliers en flammes.

Les pompiers du dépôt central avertis par téléphone arrivaient bientôt sur les lieux, sous les ordres du capitaine Marchand et grâce à la promptitude des secours on se rendit rapidement maître du feu.

Les dégâts peuvent être évalués approximativement à une quinzaine de mille francs tant pour MM. Sigel et Dupan, que pour M. Mary, dont le magasin a beaucoup souffert.

Les causes du sinistre sont inconnues.

EXPLOITS D'APACHES

Lyon la nuit. — En plein centre. Un passant attaqué et dévalisé.

Une audacieuse agression a été commise la nuit dernière vers 3 h. 1/2 du matin, en plein centre de la ville, rue Auguste-Comte, ancienne rue Saint Joseph.

Un fabricant de fourrures de notre ville, M. Henri Hœppli, âgé de 59 ans, demeurant rue Louis Vitet, 5, revenait de la gare de Perrache et regagnait son domicile, une valise à la main.

Arrivé rue Auguste-Comte, il rencontra une bande composée de quatre individus qui brusquement l'assaillirent.

M. Hœppli essaya de se dégager et d'appeler à l'aide, mais les malandrins le bâillonnèrent et le terrassèrent.

Roué de coups, couvert de contusions, le malheureux fut laissé étendu évanoui par ses agresseurs qui lui dérobèrent sa valise, sa montre, sa chaîne, et un portefeuille contenant 400 fr.

Revenu à lui, M. Hœppli se rendit au poste de police de Bellecour où il déposa une plainte.

L'AFFAIRE DE CLUSES

M. Picaut, juge d'instruction à Bonneville, vient d'envoyer au parquet de Lyon une commission rogatoire, afin de faire examiner par un médecin l'un des ouvriers, M. Viossaz, qui avait été blessé dans l'affaire des frères Crettiez, à Cluses.

Cet homme fut transporté à l'Hôtel-Dieu de Lyon, le 19 juillet dernier.

Le médecin désigné par le parquet devra signaler la nature des blessures reçues, leur gravité et leurs conséquences dans la suite.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

La pression barométrique continue de baisser sur toute l'Europe. Elle n'est plus supérieure à 765 m/m que sur la Bretagne. Une zone de basses pressions couvre le sud-est du continent, tandis qu'une dépression assez profonde persiste en Finlande.

Le vent est faible ou modéré des régions nord sur toutes nos côtes et la mer est belle généralement.

Des pluies sont tombées dans le nord de l'Europe. En France, on signale des orages à Biarritz et à Perpignan. La température a baissé dans l'ouest de l'Europe. Elle est très élevée dans le sud de la France et en Italie.

Le thermomètre marquait ce matin 7° à Bodoe, 16° à Paris, 25° à Perpignan et Florence, 27 à Livourne. On notait 14° au Puy de Dôme et au mont Aigoual, 9° au pic du Midi.

En France, le temps va rester nuageux avec température voisine de la normale. Des orages sont probables dans l'Est et le Sud.

A Paris, hier, nuageux. La température moyenne (19°9) a été supérieure de 1°9 à la normale (18°0). Depuis hier midi, température maximum 26°2, minimum 13°2. Baromètre à 1 h. du matin 763 m/m 1, stationnaire à 10 h. A la Tour Eiffel, température maximum 23°3 le 9 à 11 h. du matin; minimum 13°7, le 10 à 5 h. du matin.

CHRONIQUE

Au Conseil général. — La prochaine session du Conseil général, où se rencontreront nos nouveaux élus, aura lieu suivant la loi, le premier lundi suivant le 15 août, c'est-à-dire le 21 août.

Nous sommes donc menacés d'une longue session; car nos honorables représentants, fidèles à leurs vieilles traditions, ne manqueront pas de s'ajourner à l'occasion de l'ouverture de la chasse. La session ne sera donc vraisemblablement close que le 2 septembre.

Le Guide du Beaujolais. — Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que le *Guide illustré du Touriste en Beaujolais* sera partout en vente, dès mardi prochain, au prix de 1 fr. 50.

Ce volume de 240 pages, contenant plus de cent croquis est le premier guide écrit encore sur cette belle province. Il est dû à la plume de notre ami **E. Beriot Francdouaire** et est appelé assurément à un très vif succès.

L'ouverture de la chasse. — Nous recevons les pronostics les plus fâcheux sur l'ouverture de la chasse dans notre région. La sécheresse persistante qui désole le pays a fait fuir tout gibier; plus de cailles, peu ou plus de perdreaux. On ne pourra trouver de gibier que dans les chasses gardées où l'eau est suffisamment ménagée dans les réserves.

Mais là encore les chiens ne pourront chasser. La terre est tellement durcie qu'en une matinée les chiens, qui du reste n'auront aucun nez, auront les pattes en sang. Triste ouverture!

Mariage. — Lundi dernier a eu lieu à Saint-Rambert (Rhône) le mariage de Mlle Marie-Louise Janin, fille de M. Pétrus Janin, industriel à Lyon, avec M. Louis Jacquand, fils de M. Antoine Jacquand, ancien président du tribunal de commerce de Lyon, chevalier de la Légion d'honneur.

La petite église de la localité était insuffisante pour contenir la société d'élite qui s'était rendue à Saint-Rambert pour témoigner à ces deux familles lyonnaises de la sympathie qu'elles méritent.

M. l'abbé Socquet, curé de Saint-Rambert, après avoir donné connaissance de la bénédiction papale accordée aux époux, a fait valoir, dans un langage élevé, les effets des vertus chrétiennes.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux nouveaux mariés.

Les incendies à Lyon. — Pendant le mois de juillet dernier, 21 incendies ou commencements d'incendie se sont déclarés à Lyon. Ils se répartissent ainsi: appartements, 1; combles, 2; caves et sous-sols, 2; cheminées, 9; bâtiments, 1; entrepôts divers, 2; meules, herbes, etc., 1; usines, fabriques, 1; voitures et wagons, 1.

Deux de ces incendies sont dus à des vices de construction, 2 occasionnés par des chutes de lampes, 1 par explosion, 7 par défaut de ramonage et 9 pour des causes inconnues.

Ces feux ont été éteints: 11 par des seaux d'eau, 1 avec des chiffons, 6 par établissements sur bouches, 1 par une pompe à bras et 2 par une pompe à vapeur.

Un concours de confitures. — Un concours original va s'ouvrir à Laon sous les auspices de la municipalité, du comice agricole et de la presse. Il s'agit d'un concours de confitures. Chaque exposant devra présenter un échantillon d'au moins un kilogramme de produit fabriqué:

Cet échantillon portera une devise, devra être accompagné d'une enveloppe portant la même devise et contenant le nom de l'exposant et une notice indiquant les moyens employés pour fabriquer le produit exposé. Les produits exposés devront être renfermés dans des vases assurant leur conservation.

Tous les concurrents devront envoyer franco à l'Hôtel de Ville de Laon, pour le 25 août, les produits qu'ils désirent soumettre à l'appréciation du jury.

Vingt-trois prix consistant en sucre cristallisé seront décernés, savoir:

1 prix de 100 kilogr. de sucre cristallisé.

4 prix de 75 kilogr. chacun de sucre cristallisé.

6 prix de 50 kilogr. chacun de sucre cristallisé.

12 prix de 25 kilogr. chacun de sucre cristallisé.

Les produits envoyés au concours ne seront pas rendus aux exposants; ils seront laissés à la disposition du maire, pour être distribués aux établissements de bienfaisance de la ville de Laon.

C'est sur l'initiative du syndicat des fabricants de sucre de France que ce concours est organisé. C'est une preuve nouvelle de l'esprit de progrès dont on sait faire preuve dans ce groupement industriel. On ne saurait trop le féliciter de s'affirmer une fois de plus d'une façon aussi pratique et aussi intelligente.

Pendant les chaleurs, il est prudent d'avoir chez soi de l'*Elixir du Bon-Secours*, souverain dans la plupart des indispositions. — 2 fr. le flacon. Partout.

Topique français guér. doul. bronch., Lyon-St-Paul, Phie Nouvelle et princ. Phies.

DEMANDEZ partout la **GENTIANE FRANÇAISE**

Pendant les Chaleurs. — Pharmacie du Serpent. — Médicaments toniques, hygiéniques, analeptiques. — Boissons rafraîchissantes. — Sels digestifs et gazeux. — Préparations antiseptiques, désinfectantes et anti-épidémiques…

FAITS DIVERS

Arrestations. — Le service de la Sûreté a procédé hier aux arrestations suivantes: Louis-Antoine C…, 48 ans, demeurant à Vénissieux, pour vol et abus de confiance; Henri S…, 24 ans, mécanicien, inculpé de vol qualifié à Oullins; Edouard D…, trente ans, marchand de vins, frappé d'interdiction de séjour; Jean-Claude M…, dix-neuf ans; Lucien J…, vingt-trois ans, et Noël G…, trente-ans, auteurs d'une agression nocturne commise dimanche soir sur le quai des Brotteaux; Léon F…, trente-six ans, représentant de commerce, inculpé de nombreuses escroqueries au préjudice de plusieurs négociants et de compagnies d'assurances.

Le coup du chèque. — M. R…, négociant, vendait il y a deux jours une voiture automobile, au prix de 8.000 francs, à un individu disant se nommer Pierre de Valbonne. Lundi, à 2 heures, le dit Pierre de Valbonne vint prendre livraison de la voiture et remit en échange un chèque de 8.000 francs sur une banque de Mâcon.

M. R…, en voyant le chèque, eut quelque hésitation et se rendit à son téléphone, demandant à la banque si M. de Valbonne avait un crédit ouvert.

— Assurément, lui fut-il répondu.

Et la voiture partit.

Mais M. R… n'était pas absolument convaincu. Il fit suivre la voiture par un ami, armé lui aussi d'un automobile.

La poursuite dura jusqu'à Grenoble.

Pendant ce temps, M. R… arrivait à Mâcon où son chèque était reconnu faux.

Sur dépêche, le faux de Valbonne fut arrêté à Grenoble et la voiture ramenée à Lyon par son propriétaire, heureux d'en être quitte à si bon compte.

Noyade dans le Rhône. — Hier, à trois heures de l'après-midi, un jeune homme de 21 ans, Antoine Charret, garçon boulanger, demeurant avenue de Noailles, se baignait dans le Rhône, en face du parc de la Tête-d'Or.

Tout à coup, le malheureux perdit pied et disparut dans le fleuve en poussant un cri de désespoir.

Des témoins de l'accident se portèrent aussitôt à son secours, mais tous leurs efforts furent inutiles; le corps de l'infortuné ne put être retrouvé.

Grave accident. — Un voiturier, Joanny Leckmer, âgé de 26 ans, demeurant place du Change a été très grièvement blessé, hier dans la soirée, en déchargeant une pièce de vin.

Le blessé a été admis d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Les las de la vie. — Un serrurier, nommé Kromser, âgé de 56 ans, demeurant rue Pierre-Corneille, 156, a été trouvé pendu hier soir à cinq heures et demie, dans sa chambre.

Malgré des soins énergiques, il ne put être rappelé à la vie.

On ignore les causes de cet acte de désespoir.

Vol au poivrier. — M. Léon P…, âgé de 29 ans, verrier, rue Dunoir, qui s'était endormi sur un banc de la place Guichard, a constaté à son réveil que des malfaiteurs lui avaient dérobé son portemonnaie.

Rixe. — Deux agents ont arrêté hier soir, à dix heures et demie, le nommé G…, imprimeur, rue Moncey, 212, qui avait frappé d'un coup de couteau au bras droit M. Jux, 29 ans, mécanicien, même rue, 113. L'inculpé a été laissé en liberté.

Noyé en se désaltérant. — Hier matin, des passants ont trouvé, dans un ruisseau longeant la propriété des Petites Sœurs des Pauvres près du chemin des Grenouilles, le cadavre de M. Antoine Marchand, âgé de soixante-douze ans, demeurant même chemin. Ce malheureux s'était noyé en voulant boire; n'ayant pu se relever, la tête resta plongeant dans l'eau. Les constatations médicales ont été faites par M. le docteur Chatillon.

VILLEURBANNE. — *Probité.* — Mme Battu, 2, chemin des Emeraudes, a rapporté au commissariat de police des Charpennes une reconnaissance du Mont-de-Piété qu'elle avait trouvé près de chez elle.

— M. François Régis, manœuvre, âgé de 65 ans, demeurant avenue Thiers, 71, ayant trouvé un billet à ordre de 500 francs, l'a remis au commissariat de police.

— *Bataille.* — Une belle mère et sa belle-fille, les nommées Joséphine G… et Marie M…, se sont prises de querelle hier, à plusieurs reprises, si bien que le soir venu, et les maris aidant, l'affaire devint assez grave pour que les gardes conduisent les uns et les autres au poste.

Tous ont porté plainte.

Une enquête est ouverte.

OULLINS. — *L'Avenir d'Oullins* (société mixte de tir). — Réunion générale, samedi 13 août, à 8 heures précises du soir, au siège, 19, place du Marché. Urgence.

Nomination du président, séance de tir au stand de Francheville, cotisations.

LA MULATIÈRE. — *Médailles du travail.* — Voici la liste des médaillés de l'usine de la Mulatière:

MM. Petitjean, ingénieur; Salse, contremaître; Bec, comptable; Cochet, ajusteur; Payerne, balancier; Fayard, ébéniste; Belle, balancier; Gergeau, menuisier; Bory, ajusteur; Marinier, balancier; Delage, ajusteur; Garny, balancier; Chartier, ajusteur; Lux, magasinier; Hérault, ajusteur; Kast, ébéniste; Demangeot, tourneur.

Toutes nos félicitations aux bénéficiaires de ces médailles pour ces récompenses si bien méritées.

ECULLY. — *Funérailles.* — Hier, ont eu lieu les funérailles de M. Delhaye, ébéniste, membre de la compagnie des sapeurs-pompiers. Sa mort, survenue subitement dimanche, vers deux heures de l'après-midi, avait jeté la consternation dans la commune. Aussi est-ce au milieu d'une grande affluence que le défunt fut conduit à sa dernière demeure.

Nous présentons à sa famille et à ses nombreux amis, nos plus sincères condoléances.

— *Incendie.* — Ne voulant pas être en retard sur les bois de Neyron, les genêts qui, dans la direction de Dardilly, forment un vaste champ d'un hectare environ, ont pris feu vers onze heures du matin. Les flammes, qui semblaient jouer à travers l'espace, se voyaient très bien de la route. Heureusement que tout autour se trouvaient des prairies fauchées qui servirent de limites naturelles à l'incendie. Néanmoins, tout le territoire planté de genêts a été dévasté.

— *Tramways.* — Décidément, c'est une gageure! Encore une perche cassée! C'est la troisième en quinze jours. Le matériel de notre ligne est vraiment excellent. Il nous semble pourtant que la Compagnie devrait se rappeler que les voyageurs ne sont pas taillables et patients à merci. Il est parfaitement inutile de se servir de ce moyen de locomotion, si l'on doit faire à pied la moitié de la route. D'ailleurs, la plupart des voyageurs qui prennent le tram entre midi et 1 heure le font pour pouvoir rentrer à l'heure à leur travail. Leurs patrons ne s'inquiètent pas d'histoire de perches cassées!

ST-DIDIER-AU-MONT-D'OR. — *Ecole libre.* — Un comité d'initiative vient de se former dans le but de reconstituer l'école libre de jeunes filles dirigée jusqu'à présent par les sœurs St Charles.

A cet effet, le comité invitait M. Bornet, l'infatigable apôtre de l'enseignement libre à faire dimanche matin 7 août, une conférence privée.

Le conférencier a développé devant une nombreuse assistance tous les arguments en faveur des institutions libres et a donné tous les renseignements utiles et pratiques pour la bonne organisation de l'école que l'association des mères de familles se propose d'ouvrir à Saint-Didier.

— *Question des Eaux.* — Les habitants de St Didier qui faisaient jusqu'ici usage des eaux de citernes, se voient privés à l'heure actuelle de ce mode d'alimentation à peu près potable, la sécheresse ayant épuisé toutes les réserves.

Cet état de choses remet en évidence la question des eaux à amener dans la commune, question dont l'urgence est plus que jamais à l'ordre du jour et sur laquelle nous appelons vivement l'attention de la municipalité. Cette pénurie d'eau est du reste une calamité pour tout le Mt-d'Or.

VILLEFRANCHE. — *Conseil municipal.* — Le conseil municipal est convoqué pour le vendredi 18 courant, à 8 h. 1/2 du soir. Vingt-une affaires sont inscrites au rôle.

— *Tribunal.* — Vacations: Les audiences de vacations des tribunaux civil et correctionnel de Villefranche se tiendront les lundis 29 août, 12 septembre, 26 septembre et 10 octobre, à midi.

Celles du tribunal de commerce auront lieu les mardis 30 août, 13 septembre, 27 septembre et 11 octobre, à 2 heures.

TRIBUNE POLITIQUE

Parti National Antijuif. — Ce soir, à 8 h. 1/2, au local de la L. D. P., 10, rue Longue, réunion hebdomadaire du Groupe.

Ordre du jour: Compte rendu du travail des diverses commissions. Communications diverses.

Groupe Républicain Nationaliste. — Après le grand succès de dimanche dernier, le G. R. N. a décidé d'organiser un grand concours bouliste pour le dimanche 4 septembre, et a nommé à cet effet une commission chargée de l'organisation.

L'inscription sera de 2 francs, sauf toutefois pour les membres du G. R. N.

Nous donnerons très prochainement la liste des lots et l'endroit où ils seront exposés. On peut dès à présent se faire inscrire par quadrette en adressant les demandes au trésorier de la commission bouliste du G. R. N., 15, rue Centrale.

SPECTACLES ET CONCERTS

Concert de l'Horloge. — Tous les soirs, à 8 heures, concert-spectacle. Succès de toute la troupe et de la pièce, *Les Amies de nos Amis…* Dimanches et fêtes, matinée à 2 heures.

COMMUNICATIONS DIVERSES

La Volonté (Groupe d'études sociales du 6e arrondissement) — Le conseil d'administration invite les membres de « La Volonté », ainsi que les camarades des organisations similaires à assister nombreux à la conférence qui sera faite en son siège par Me Tourret, avocat, qui traitera de « La défense de la famille », le jeudi 11 courant à 8 h. 1/2 du soir. Les membres de « La Volonté » sont priés de se munir de leur insigne.

Les Gars de l'Allier. — Réunion au bureau samedi 13 courant à huit heures au siège social. Paiement des cotisations.

242e société de retraite pour la vieillesse. — Siège social, 27, rue de l'Arbre-Sec. — Les élections pour le renouvellement du tiers des conseils qui ont été annulées, auront lieu le dimanche 21 août, de 1 heure à 4 heures du soir au Palais des Arts, entrée rue de l'Hôtel de Ville.

Les membres participants, porteurs de leur livret n° 1, auront seul droit au vote.

Lyon-Joyeux. — Demain vendredi 12 courant, à 9 heures précises, réunion du conseil d'administration.

Le lendemain du Prolétariat, 352e société de secours mutuels. — Liste des lots non réclamés:

2707 1942 1203 4125 2492 2823 3678 3520
274 3791 3853 2537 3840 142 1635 342
4172 4051 1087 1005 2720 3810 4019 2892
1430 2946 4069 2950 4116 1117 373 2281
510 1742 2298 3932 143 1412 1391 2836
3548 1424 1808 3820 3961 2723 3795 644
1357.

Les lots peuvent être retirés au siège, 34, rue Tupin, café Lambert, tous les jours jusqu'au 18 août courant. Passé ce délai, les lots non réclamés seront acquis à la société.

Dernière Heure

BOURSE DE LONDRES

Londres, 10 août.

Consolidés	88 1/16	Rio-Tinto	523 1/4
Italien	102 1/2	De Beers	18 11/16
Extérieure	85 1/2	Goldfields	6 3/32
Turc Unifié	84 3/4	East Rand	7 7/8
Banque Ottom.	12 5/8	Chartered	4 7/16
Suez	164 1/2		

UNE INTERPELLATION DE M. LASIES

Paris, 10 août. — M. Lasies a écrit au ministre de la guerre qu'il l'interpellerait à la rentrée de la Chambre afin de lui demander les mesures qu'il compte prendre pour assurer aux officiers la sécurité de leurs droits et la dignité de leur situation, journellement menacés par les intrigues et les haines politiques.

L'ATTENTAT DE MONTEVIDEO

Montevideo, 10 août. — L'Attentat commis contre le président était le résultat d'un complot. La police a arrêté plusieurs personnes dont l'une est croit-on le chef du complot. Aucun prisonnier n'appartient au parti révolutionnaire, quelques-uns ont été impliqués déjà dans des attentats analogues.

LE SUCCESSEUR DE M. DE PLEHVE

Saint Pétersbourg, 10 août. — Selon un bruit persistant, la nomination du ministre de la justice comte Mouraview au poste de ministre de l'Intérieur aurait été signée aujourd'hui par l'empereur.

Un nouveau discours de M. Combes

Paris, 10 août. — C'est presque certainement dimanche, 4 septembre que M. Combes se rendra à Auxerre où il doit prononcer un discours politique. Ce discours aura une très grande importance, le président du Conseil compte profiter de l'occasion qui lui est offerte pour exprimer ses vues sur la politique religieuse du cabinet et traiter la question de la séparation de l'église et de l'Etat.

LE MOUVEMENT GRÉVISTE

Toulon, 10 août. — La grève des ouvriers charretiers s'est étendue aux chargeurs et déchargeurs de charbon qui viennent de quitter le travail. Le vapeur *Lambrion*, emportant une grande quantité de houille pour l'usine à gaz ne put pas être déchargé. On craint que l'usine ne puisse plus, à bref délai, fournir le gaz d'éclairage; la gare est occupée militairement.

Toulouse, 10 août. — Ce soir, à la sortie de la Bourse du travail les manifestants coupés par la gendarmerie descendirent par paquets sur les boulevards où la foule était énorme et à laquelle ils se mêlèrent. Des artilleurs et des gendarmes à cheval occupent les chaussées.

Quelques manifestants juchés sur les platanes bordant les boulevards lancèrent des pierres contre un café. Un gendarme atteint à la tête tomba sans connaissance; on l'emporta dans le café. Les gendarmes et artilleurs exécutèrent des charges jusqu'à onze heures, mais les curieux gênèrent leurs mouvements. Peu à peu cependant la foule se dispersa.

Bordeaux, 10 août. — Les boulangers grévistes ont parcouru dans la soirée les rues sans incident.

Les boulangeries sont gardées par la police.

LA MORT DE WALDECK-ROUSSEAU

LES DÉPÊCHES DE CONDOLÉANCES

Corbeil, 10 août. — De nombreuses dépêches de condoléances sont déjà parvenues à Mme Waldeck-Rousseau. La première dépêche a été envoyée par M. Loubet, président de la République.

C'est par un télégramme de M. René Waldeck-Rousseau que le président du Conseil a appris la mort de M. Waldeck-Rousseau. M. Combes a répondu à M. René Waldeck-Rousseau par le télégramme suivant: « Je reçois avec la plus vive douleur la nouvelle contenue dans votre télégramme. Soyez mon interprète auprès de Mme Waldeck-Rousseau pour lui exprimer la part que je prends à un deuil qui est un deuil de la France républicaine. — Emile Combes. »

M. Loubet a adressé à Mme Waldeck-Rousseau le télégramme suivant:

« J'apprends à l'instant la mort de M. Waldeck-Rousseau. La République perd un de ses meilleurs serviteurs et le Président un de ses plus anciens et plus fidèles amis. Je m'associe à votre douleur et vous prie d'agréer mes plus sincères condoléances.

« Emile Loubet. »

Les derniers moments

Corbeil, 10 août. — C'est avant-hier que l'intervention chirurgicale a été décidée par suite de la cessation absolue des fonctions du foie. L'état de santé de M. Waldeck Rousseau s'était subitement aggravé.

L'ancien président du Conseil dont la lucidité d'esprit avait été jusqu'alors parfaite avait de fréquentes hallucinations et la faiblesse était devenue extrême.

De l'avis des médecins une nouvelle opération ne pouvait plus être retardée; elle a été fixée à aujourd'hui midi.

M. Waldeck-Rousseau avait été prévenu de cette nécessité et s'y est soumis avec un tranquille courage. Il a été endormi à l'aide du chloroforme. A midi, l'opération a été faite par le professeur Kehr seul, assisté du professeur Armour et des médecins dont les noms ont été déjà donnés. Elle a été très bien exécutée, mais la faiblesse de l'ancien président du Conseil était devenue trop grande pour surmonter le mal.

M. Waldeck Rousseau a été transporté de la table d'opérations sur son lit. Son pouls devenu très faible s'est, pendant quelques instants, amélioré et on a pu croire qu'il allait sortir victorieusement de cette terrible crise.

Des injections de sérum lui furent faites, mais vainement. Le pouls faiblit de nouveau progressivement et à 2 heures 3/4, l'ancien président du Conseil rendait le dernier soupir, sans avoir repris connaissance, soit qu'il fut encore sous l'empire du sommeil anesthésique, soit qu'il se fut évanoui.

Après l'opération, Mme Waldeck Rousseau, M. Jacques Liouville, M. René Waldeck Rousseau, M. Ulrich et deux amis du président, MM. Crouan et Cazel ont assisté en outre des médecins, aux derniers moments de l'ancien président du Conseil.

A Corbeil

Corbeil, 6 août. — La nouvelle de la mort de Waldeck connue en ville vers 5 h. a causé une vive émotion; les drapeaux de la sous-préfecture et de la mairie ont aussitôt été mis en berne.

Le préfet et le maire se rendirent immédiatement à la villa de la rue Marines pour s'inscrire sur le registre déposé chez le concierge.

Le préfet de la Seine-et-Oise se fit inscrire également;

Sur le registre nous relevâmes les noms de Jean Dupuy, Jaurès, Rouanet, de Pressensé, de nombreux habitants de Corbeil vinrent également s'inscrire.

A 5 heures, Mme René Waldeck-Rousseau et sa mère arrivèrent en automobile à Corbeil. Elles furent aussitôt introduites auprès de Mme Waldeck-Rousseau. Toute la soirée de nombreux télégrammes arrivèrent à la villa.

L'abbé Guibert, informé de l'état désespéré de M. Waldeck, arriva en toute hâte et trouva M. Waldeck sans connaissance et lui aurait, paraît il, administré les derniers sacrements. D'après la *Presse*, le curé de Corbeil était arrivé trop tard.

Les funérailles.

M. Combes, qui devait partir dans la soirée pour Pons, a décidé en raison de la mort de Waldeck-Rousseau de rester à Paris.

Une conférence des ministres doit avoir lieu demain en vue des dispositions à prendre pour les funérailles.

Le Gouvernement a l'intention de faire à M. Waldeck-Rousseau des obsèques nationales; Mme Waldeck Rousseau sera naturellement consultée à ce sujet.

Les ministres se conformeront aux intentions qu'elle exprimera.

La date des obsèques n'est pas encore fixée.

Elles auront vraisemblablement lieu mardi si elles sont nationales, samedi si contre les prévisions elles étaient privées.

LA SITUATION EN TURQUIE

Constantinople, 10 août. — La démonstration maritime américaine devant Smyrne, qui est imminente, met dans un grand embarras les cercles dirigeants turcs, étant donnée l'impossibilité de satisfaire actuellement les réclamations pécuniaires des Américains, par suite des grandes difficultés que rencontre l'émission d'un emprunt d'unification et du refus des bailleurs de fonds ordinaires de faire de nouvelles avances au Trésor, à bout de ressources.

Au sujet des affaires d'Arménie, le Palais se montre également très vexé de l'envoi en mission de deux évêques arméniens auprès des gouvernements signataires du traité de Berlin et à Washington, relativement à la situation des grégoriens de Turquie. La réception empressée dont ils ont été l'objet à Paris et l'accueil chaleureux qu'ils ont reçu à Londres indisposent beaucoup Yildiz Kiosk.

Cependant, les arrestations d'Arméniens continuent ici, et les voyageurs européens venant d'Arménie annoncent que la population entière s'attend à de nouveaux massacres. Les autorités provinciales de Bitlis laissent en effet les Kurdes sévir librement contre les Arméniens.

La Guerre russo-japonaise

L'ACTIVITÉ DES RUSSES

Tokio, 10 août. — Une dépêche du quartier général de Kuroki (viâ Fusan), 9 août, dit que, d'après un bruit qui a couru hier, une forte colonne russe s'avance contre l'aile droite des Japonais. Une violente canonnade entendue dans cette direction tend à confirmer ce bruit.

Les pertes japonaises dans le combat du 1er août ont atteint 990 hommes.

D'après une dépêche de Ché-Fou, le vapeur *Kashing* a vu hier soir un navire de guerre japonais à 30 kilomètres au nord-ouest, dans les parages où l'on a entendu la canonnade.

On mande de Séoul que deux compagnies russes sont entrées hier soir à Gensan: elles ont trouvé les Japonais en force. Les Russes se sont retirés. Il n'y a eu aucune perte des deux côtés.

Les mouvements russes, dans ces districts, ont perdu leur caractère de maraudage. Les indigènes sont bien traités. Tout indique une avance systématique des Russes.

BRUIT D'UN ÉCHEC DE KOUROPATKINE

Saint-Pétersbourg, 10 août. — Les forces du général Kouropatkine ont subi un sérieux revers. La nouvelle provenant d'excellente source est cachée actuellement au public; les détails manquent; on sait toutefois que le généralissime n'est ni blessé ni prisonnier.

JOURNAUX DU MATIN

Paris, 3 heures du matin.

La République Française, au sujet de la mort de M. Waldeck-Rousseau:

Nous le perdons au moment où la maîtrise de sa parole et le prestige de son nom pouvaient encore servir la cause de la liberté et de l'ordre; nous le perdons à un moment où nous pouvions espérer reprendre le cours d'une amitié politique dont des malentendus douloureux n'avaient point affaibli le souvenir et, pour tout dire en un mot qui traduira notre tristesse et la fera comprendre tout entière, nous le perdons dans le moment même où nous sentions que nous allions le retrouver.

La Libre Parole. — M. Drumont:

La mort de M. Waldeck Rousseau ne changera pas grand chose je crois à la situation politique. Le sans gêne avec lequel on avait traité l'homme qu'on adulait autrefois quand il avait timidement essayé de réagir et de définir le but qu'il s'était proposé avait prouvé le peu de place qu'il tenait désormais au parlement dès qu'il n'était plus nécessaire pour servir les desseins des francs-maçons et des juifs.

Lui aussi n'avait été que le cheval de renfort que l'on abandonne quand la côte est montée.

Ce sont les malheureux exilés et les religieuses proscrites grâce à lui qui auront seuls pour le mort d'hier des paroles de miséricorde et de paix, ce sont les religieux qu'il avait impitoyablement persécutés qui ont fait enterrer décemment Pompal, dont le cadavre avait été laissé sans sépulture par ses courtisans de la veille.

(*Fin des dépêches de nuit.*)

Courrier des Sports

COURSES DE CHARBONNIÈRES

Nous apprenons que la Société hippique de Charbonnières donnera, en septembre prochain, sur le charmant hippodrome de Sainte Luce, deux réunions pour des courses de poneys, mules et mulets. Ces réunions, appelées à un vif succès, seront un régal pour nos compatriotes qui depuis de longues années ont su apprécier le charme et l'entrain des courses de Charbonnières.

Les deux journées sont fixées aux 4 et 18 septembre. Nous y reviendrons.

Pour les engagements et renseignements, s'adresser au secrétariat, 28, rue de la République.

LES CYCLES AUX ÉTATS-UNIS

Le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique vient de publier une statistique sur l'exportation des bicyclettes pendant les années fiscales 1902-1903-1904, c'est-à-dire depuis le 1er juillet 1901 jusqu'au 1er juillet 1904. Cette exportation est en sensible recul; alors qu'en 1903 elle se chiffrait encore par 1.941.044 dollars elle n'est plus en 1904, que de 1.534.621 dollars.

D'après cette statistique il est avéré que c'est en France que l'exportation américaine a diminué le plus rapidement: preuve nouvelle des progrès rapides et incessants qu'a fait notre fabrication.

VICHY, LE 10 AOUT 1904

Temps beau, moins chaud, terrain sec.

1re Course: Mirac (F. Monk) gagn. 11 50
placé 7 »
— *Esplandian* (M. Balsan) placé 6 50
Casoar (Pouzin), Mésie (A. Bates).
Une longueur et demie, six longueurs.

2e Course: Himender (M. Moulin) gag. 6 50
Bieneau (M. de Vernier).
Une tête.

3e Course: Vitellius II (F. Monk) gag. 9 50
placé 13 »
— *Argument* (M. Balsan) placé 10 »
Tuticau (Robeson), Roseau II (Hardy), Pactole III (Boirie).
Tête et 4 longueurs.

4e Course: *Massrour* (M. Balsan) gag. 11 »
Hérisson (Double), Briord (Tamin).
Trois longueurs, quatre longueurs.

5e Course: Eudoxie (M. Balsan) gagn. 7 50
Egalité (M. du Rostu), Airy (M. de Vernier).
Deux longueurs, quinze longueurs.

CONDITION DES SOIES DE LYON

10 août

Nombre	SORTES	France	Espagne	Piémont	Italie	Hongrie	Brousse	Syrie	Bengale	Chine	Canton	Japon	Tussah	POIDS
41	Organs..	14	2	1	4	.	3	5	1	2	6	1	2	3116
30	Trames.	6	.	.	.	.	1	1	.	6	10	4	2	2040
113	Greges..	5	1	5	30	1	8	9	14	12	16	8	4	8136
3	Diverses	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	....
8	Bobines.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	....
.	Laines..	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	....
.	Cotons.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	....
195		25	3	6	34	1	12	15	15	20	32	13	8	13292

Ballots pesés

Nombre	SORTES	France	Espagne	Piémont	Italie	Hongrie	Brousse	Syrie	Bengale	Chine	Canton	Japon	Tussah	POIDS
3	Organs.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2	202
10	Trames.	.	.	.	.	.	.	.	.	2	1	1	6	682
100	Greges..	.	.	.	1	.	2	.	1	20	33	27	16	5000
5	Diverses	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.....
118		.	1	.	1	.	2	.	1	22	34	28	24	5884

Ballots conditionnés depuis le 1er du mois…… 1787
Ballots pesés depuis le 1er du mois…… 1006

COURS DE LA HALLE AUX BLÉS

Paris, 10 août	Ouverture		Clôture	
Blé blanc	21 50	à 21 25	21 50	à 21 25
— roux	21 50	22 .	21 50	22 ..
— exotique	17 50	18 25	17 50	18 25
Bons gros C. A. S.	11 50	11 75	11 50	11 75
— 2 cases	11 75	12 .	11 75	12 ..
— 3 cases	11 75	11 75	11 50	11 75
Recoupettes	10 50	11 ..	10 75	11 ..
Remoulages	13 ..	15 ..	13 ..	15 ..
Seigles	14 50	16 25	14 50	16 25
Orges	15 50	16 50	15 50	16 25
Vesces	18 ..	18 ..	16 .	16 75
Avoines noires	16 ..	16 75	15 ..	16 75
— Champagne	15 ..	16 75	15 50	15 75
— Beauce	15 50	15 75	16 ..	16 75
— Picardie	16 .	16 75	15 50	15 75
— grises	15 50	15 75	15 50	15 75
Trèfle violet	120 .	120 ..	140 ..	165 ..
Luzerne Provence	140 .	165 ..	40 .	50 ..
Ray-grass anglais	40 ..	50 ..	30 ..	37 ..
— italien	30 ..	37 ..	15 ..	14 50
Jarras	15 ..	14 50	14 75	15 ..
Sarrazin nouveau	14 75	15 ..	14 75	15 ..

LE RAPPEL REPUBLICAIN DANS LES VILLES D'EAUX

LE RAPPEL RÉPUBLICAIN est en vente tous les jours: à

Aix-les-Bains….	chez MM.	Gérente
Allevard………	»	Meunier
Bourbon-Lancy.	à la	Bibliothèque
Brides les-Bains	chez MM.	Chevalier
Evian-les-Bains.	»	Magnin
Genève………	»	Alioth
St Gerv.-les-Bains	»	Perroud
Thonon-les-Bains.	»	Bron
Vals-les-Bains…	»	Bigot-Croze
Vichy…………	»	Giroud-Berne
»	»	Collange-Martin

HERNIES-VARICES

Bandages perfect. 2.75. Bas élastiques 4 fr. Perret, spécialiste-fabr., 12, cours Vitton.

VIN DÉPURATIF IODURÉ

A LA SALSEPAREILLE ROUGE

DE LA PHARMACIE MODERNE DE LYON

5, Rue Sainte-Catherine.

Sans fatiguer l'estomac, guérit les dartres, scrofules, eczémas, ulcères, rougeurs, démangeaisons, etc., et neutralise les accidents occasionnés par le mercure et ses dérivés. Son action ne peut se comparer à aucun produit similaire.

LE

Salon de la Mode

TOUS LES SAMEDIS

Le plus Élégant et le plus Pratique des Journaux de Modes

PREMIÈRE ÉDITION
avec gravures noires
Un An, 14 fr.; Six Mois, 7 fr. 50; Trois Mois, 4 fr.

SECONDE ÉDITION
avec 52 gravures coloriées
Un An, 22 fr.; Six Mois, 11 fr. 50; Trois Mois, 6 fr.

Ajouter UN franc par trimestre pour recevoir 12 grands patrons découpés par an

SPECIMENS GRATIS

Adresser les demandes à M. Henry PETIT, Directeur
5, Rue des Filles-Saint-Thomas, PARIS

FUNÉRAILLES D'AUJOURD'HUI

PREMIER ARRONDISSEMENT. — Marie-Philomène Noailly, 64 ans, 1, rue Donnée, 7 h.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT. — Anne Goutte épouse Guillot, 46 ans, Hôtel-Dieu, 8 h. — Emile Martinod, 1 an 1/2, Charité, 9 h. — Pierre Calandras, marchand de vins, 64 ans, Hôtel-Dieu, 4 heures.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT. — Louise Monthioux, 4 mois, 33, chemin de la Vitriolerie, 6 h. m. — Henriette Lepetit, 15 jours, 38, rue de la Thibaudière, 6 h. m. — Fernand Patorni, interprète en retraite, 62 ans, 203, route de Vienne, 8 h. — Rosalie Bouvier, 78 ans, 22, rue des Asperges, 9 h. — Epouse Marie Cretin, corsetière, 31 ans, 14, rue Sebastopol, 10 h. — Angélique Lagneau, épouse Roche, 69 ans, 6, cours Lafayette, 4 h. — Xavier Laurent, 16 mois, 14, petite rue de Monplaisir, 5 h. — Léonard Bourdeille, maçon, 62 ans, 39, rue Clos-Sulphon, 5 h.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT. — Néant.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT. — Lucien Sanguillon, 3 mois, 3, rue de Loiselière, 7 h. — Antoine Marchand, 72 ans, 14, chemin des Grenouilles, 10 h. — Charles Charcouchet, apprêteur, 54 ans, 19, r. de Bourgogne, 3 h.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT. — Epouse Rousset, née Louise Pichat, ouvrière en soie, 38 ans, 36, r. Notre Dame, 8 h. — Veuve Michel, née Marguerite Magister, 54 ans, 35, r. Félix-Jacquier, 9 h. — Sophie Durand, domestique, 67 ans, 88, rue Robert, 10 h. — Veuve Tissot, née Marie Ferrand, lingère, 65 ans, 83, r. de Vauban, 8 h.

COURS DE LYON

Du 10 Août 1904

CLOTURE A TERME

3 %	97 95	Banque Ottomane	566 50
Exterieure	86 .	Nord Espagne	165 ..
Italien	103 60	Saragosse	278 50
Turc unifié	86 50	Rio Tinto	1 26 ..
Crédit Lyonnais	1137 ..	Briansk	94 ..
Metropolitain	532 ..	Thomson-Houston	662 ..

CLOTURE AU COMPTANT

ACTIONS	
Gaz de Lyon	714 ..
Aciéries de Firminy	.. ..
Aciéries de la Marine	1.35 ..
Aciéries de St-Etienne	.. ..
Forges Alais	.. ..
Soubey	.. ..
Commentry-Fourchamb	90 ..
Constructions françaises	... ..
— russes	... ..
Creusot	[illegible] ..
Franche-Comté	[illegible] ..
Franco-Russes	150 ..
Horme	... ..
Part Kama	... ..
Petite Kama	1165 ..
Blanzy	... ..
Bérestow	244 ..
Loire	800 ..
Montrambert	[illegible]
Rive-de-Gier	411 50
St-Etienne	[illegible]
Tritali	.36 ..
Cie Gen. de Navigation	441 ..
Banque privée	... ..
Tramw. d'Angers	... ..
— de Limoges	8.0 ..
— de Lyon	... ..
— Ouest-Electr.	... ..
— Oran	540 ..
Deux-Passages	... ..
Grand-Bazar	... ..
Cordeliers	... ..
Bergougnan	90 ..
Dynamite russe	84 ..
Phonographes	... ..
Plaques Lumière	... ..
Anciens Etabliss. Rivat	2.20 ..
Soie de Chardonnet	... ..
Soie Artificielle	... ..

OBLIGATIONS	
Lyon fusion ancienne	448 ..
— nouvelle	45. ..
Rhône-Loire 4 0/0	35 ..
Andalous 1re	25. ..
Autriche-Hongrie 1re	... ..
— nouv. 4 0/0	... ..
Lombardes anciennes	3 1 ..
— nouvelles	323 ..
— — 4 0/0	... ..
Nord Espagne 1re	... ..
— 2e	... ..
— 5e	... ..
Asturies 1re	3 3 50
Saragosse 1re	381 ..
— 3e	... ..
Ville de Lyon	404 50
Ville de Paris 71	408 ..
de 98	... ..
Communales 79	... ..
Foncières 79	507 ..
Communales 80	... ..
Foncières 85	480 ..
Communales 91	4.2 25
Foncières 95	480 ..
Communales 99	... ..
Tramw. de Lyon 4 0/0	292 50
— 3 1/2	503 ..
Blanzy	... ..
Loire nouv	... ..
Gaz de Lyon	495 ..
Eaux, éclairage	495 ..
Jonage 4 0/0	490 ..
Tresses et Lacets	... ..
Russie Mérid.	... ..
Rykovski	... ..
Tritali	... ..
Barcelone Dir.	... ..
Cacérès	424 ..
Ségovie	519 ..

COURS DE PARIS

Du 10 Août 1904

Préc. clôt.	TERME	Prem. cours	Dern. cours
97 9.	3 % français	97 92	98 05
103 65	Italien 5 %	103 70	...
85 97	Espagne 4 % Extérieure	85 9.	86 25
.. ..	Portugais nouveau	61 85	61 90
	Russe 3 % 1891	74 .0	...
8. 47	Turc unifié	86 55	86 72
.. ..	Turc 4 %	.. ..	.. ..
.. ..	Argentin Rescision	83 ..	83 45
.. ..	Brésil 4 %	78 45	78 5.
.. ..	Serbe 4 %	7. 60	.. ..
... ..	Banque de France	3820 ..	.. ..
... ..	Crédit Foncier	... ..	... ..
... ..	Comptoir National d'Escompte	... ..	... ..
1128 ..	Crédit Lyonnais	1138 ..	... ..
... ..	Banque de Paris	1.73 ..	... ..
5.6 ..	Banque Ottomane	567 ..	568 ..
... ..	Banque Autrichienne	... ..	... ..
... ..	Paris Lyon	1324 ..	13.7 ..
... ..	Autrichiens	... ..	... ..
... ..	Lombards	91 50	.. ..
280 ..	Saragosse	279 ..	282 ..
165 ..	Nord Espagne	166 ..	167 ..
661 ..	Thomson-Houston	664 ..	668 ..
... ..	Forces Motrices du Rhône	... ..	... ..
531 ..	Metropolitain	532 ..	536 ..
575 ..	Dynamite Cie	7 ..	575 ..
.. ..	Briansk	294 ..	295 .
... ..	Sosnowice	149. ..	... ..
... ..	Suez	4180 ..	... ..
1325 ..	Rio Tinto	1326 ..	1331 ..
.. ..	Consolidés à Londres	87 7/8	88 ./.

APRÈS BOURSE

3 0/0	98 06	De Beers	477 50	Goldfields	456 ..
Tharsis	.. ..	Chartered	39 75	East Rand	200 ..

CHANGES SUR PARIS

Londres L.	25 37 ./.	Bruxelles	99 91 ./.
Madrid P	.. ..	Rome L.	100 .. ./.
Barcelonne P.	.. ..	St-Péter. R	.. ..
Lisbone R	634	New-York D	516 .. 7/8
Vienne. Fl.	95 06 ...	Amsterd. Fl.	.. .. ./.
Berlin Rm	81	Constant. Lt	88 10 ./.
Hongkong	2 30 ...	Singapore	2 39 ..
Shanghai	3 26 ..	Bombay	1 66 ...
Japon	2 54 ...	Calcutta	

MINES D'OR

Paris, 10 août.

De Beers ordin.	477 50	Ferreira	515 50
French Rand	71 25	East Rand	200 ..
Robinson Gold	233 ..	Kleinfontein	53 .
Robinson Rand	.. ..	Geldenh. Estate	432 .
Chartered	39 75	Transwaal	97 50
Consol. Goldfields	156 50	Mozambique	33 3
Langlaag. Estat.	88 ..	Durban	.. ..
Randfont. Estat.	74 25	Lancaster	51 ..
Sheba	5 ..	Rand Mines	258 ..
Sinnmer	41 25	Huanchaca	90 75

BULLETIN FINANCIER

LYON

Lyon, 10 août.

La tendance était faible au début, sur des nouvelles contradictoires, mais la clôture a été meilleure sur l'ouverture de Paris.

Le *3 0/0*, a ouvert à 97,825 pour clore à 97 95.

L'*Extérieure*, a débuté à 85,825 pour finir à 86 francs.

Le *Turc unifié*, de 86 40 a touché 86,35 pour fermer à 86,50.

Le *Métropolitain* a coté 530 et 532.

La *Banque Ottomane* 566 et 566 50.

Le *Rio Tinto*, de 1324 a fini à 1326.

Le métal était sans changement à Londres, à liv. st. *56.15*, mais à New-York, l'Amalgamated cotait 52 dollars.

A Barcelone, le change valait 38,20.

Comptant. — *Actions*. — Ronet 1935, Rochebelle 375, Clermont 345 Fourvière 75, Bron 68, Georges 413, Boyer 84, Soie américaine 278, 281. Tous les titres sont syndiqués et on attend des acheteurs pour prendre le paquet. *S'abstenir*. Parts Givet 115, Stéarinerie 87.90.

Obligations. — Bône 441. Est 3 0/0 451, Est algerien 435. Dombes 442. Midi 3 0/0 446, Nord 3 0 0 459. Orléans 3 0/0 446, Ouest 3 0/0 445 50 Koursk 5 2. Marseille 400, Paris 1892 380 Paris 1904 444. Foncières 19 3 498, Amiens 115, Rhône 49, Russie 380, Franco-Russes 461. Impériale 495, Coronada 112, Est Espagne 340,

En Banque. — La liquidation de Londres a amené des réalisations, les reports ayant été plus chers. On a donc débuté lourd pour finir mieux.

Chartered 40, East Rand 199. Goldfields 156, Rand Mines 257, Transvaal Land 98.

Actions. — Urikany 105. Electron 221, Borax préférence 267. Soie Hongroise 431. Dombrowa 380, Pile Bloc 36, Romanche 295, Electrones 410, Grace 46 50, Eden 129. Verreries Mulatière 430, Richard 135, Textiles 169, Cycles 42.

Obligations. — Romanche 471, Vienne 425, Chemins Locaux 414.

TREBLA.

NOTA : Le chroniqueur Trebla répond à toutes demandes de renseignements. Joindre un timbre de 0.15 pour la réponse.

T.

Paris, 10 août.

Le marché débute aux environs des cours d'hier. Puis la tendance s'améliore tout à coup sur la rente grâce à des achats du comptant, et l'on fait successivement 97.92 ; 97.90 ; 98,05. Cette fermeté entraîne l'ensemble de la cote notamment les fonds d'Etat étrangers, qui finissent en avance marquée sur hier. D'autre part le Rio Tinto remonte à 1,331 et la Thomson-Houston passe à 669 francs sur des achats pour compte allemand. Le Métropolitain profite de quelques demandes en vue d'une augmentation de recettes. Les Mines d'or sont très calmes mais assez bien soutenues.

◆

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Madrid à Cacérès et au Portugal

Recettes de la 30e semaine :

Cacérès, du 23 au 29 juillet 1904	111.867 81
Du 23 au 29 juillet 1903	92.243 65
Différence en 1904	19.624 16
Ouest d'Espagne, du 23 a au 29 juillet 1904	56.397 04
Du 23 au 29 juillet 1903	57.217 88
Différence en 1904	820 84

Mines de Béthune

Le conseil a fixé : 1° à 150 francs par part d'intérêt; 2° à 3 francs par coupure de 1/50e de part d'intérêt, le dividende de l'exercice clos le 30 juin 1904.

Ce dividende sera payable par moitié le 15 novembre 1904 et le 15 mai 1905, sous déduction des impôts établis par les lois.

Marché du Nitrate

Le comité permanent des Nitrates publie la statistique suivante au 1er août courant : exportations totales de nitrate de soude en Europe, pendant le mois de juillet, 1.723.100 quintaux; embarquement pour l'Europe au 1er août, 1,932,200 quintaux ; importations en Europe, pendant le mois de juillet, 39,410 tonnes; livraisons en Europe, pendant le même mois, 37.210 tonnes; stock visible en Europe au 1er août (stock et flottant) 269.280 tonnes.

Compagnie des Tabacs de Portugal

Ventes du 14e exercice (1er avril 1904 au 31 mars 1905) :

	kil	Reis
Ventes du mois de juillet 1904 (y compris la recette provenant des droits d'importation directe	205.714	812.282.895
Produit des mois antérieurs	600 682	2.370.458.650
Total des ventes au 31 juillet 1903	806 456	3.182.741.545
Période correspondante du précédent exercice	788.329	3.103.956.990
Différence en faveur de l'exercice en cours	18.127	78.784.555

Compagnie générale des Omnibus

RECETTES DE LA 31e SEMAINE DE 1904

Recettes du 29 juillet au 4 août 1904	805.855 15
Recettes de la semaine correspondante de 1903	804.538 65
Augmentation en 1904	1.316 50
Recettes du 1er janvier au 4 août 1904	27.624.323 05
Recettes de la période correspondante de 1903	27.250.260 55
Augmentation en 1904	374.062 50

Le Gérant : CLAUDIUS LAMURE.

Imp. A. GENESTE, 71, rue Molière, Lyon

GRANDS MAGASINS
UNIVERSELS
LYON — 49, 51, Cours de la Liberté, 53, 55 — LYON

CONTINUATION de notre Mise en Vente annuelle après
Inventaire
où certaines quantités de MARCHANDISES DÉPRÉCIÉES viennent de subir de NOUVEAUX RABAIS !

NOTA : Nous engageons fermement la Clientèle à visiter notre Grand Hall Universel où ont lieu toutes les Meubles de Jardin qui sont vendus comme fin de saison au dessous des prix de fabrique. Nous recommandons spécialement dans ces articles notre FAUTEUIL RUSTIQUE bois incassable déprécié à
Fr 2.90

VOILETTES noires (tulle extra), Reseaux mouchetés, sacrifiées à 0.20
TISSU laine et soie (article riche) pr costumes, larg. 1m20, val. de 5 à 10 fr., sacrifié le m. à 1.45
CHAPEAUX garnis (pr dames) modèles de la saison, val. de 5 à 10 frs, sacrifiés à 1.45
CORSAGES jolis modèles percales et lainages fantaisie de la sais. val. 4 à 7 fr., sacrif. à 1.90

CADEAUX POUR LA FÊTE DE STE-MARIE
CHOIX CONSIDÉRABLE D'ARTICLES DE FANTAISIE TELS QUE :
Bijouterie, Argenterie, Orfèvrerie, Cristaux Bronzes, Saxe, Biscuits (Saxe), Maroquinerie Eventails, Fleurs d'Appartement, etc., etc.

Tous les Articles ci-dessus, du meilleur goût, seront réellement vendus pour la circonstance à des PRIX SANS PRÉCÉDENT

AVIS : VU LES CHALEURS TORRIDES 11 [illegible] distribution de superbes EVENTAILS MULTICOLORES

A VENDRE
UNE
PROPRIETE
à LYON
3de-Rue de Monplaisir, 168
Près la Place de Monplaisir
(à proximité de 2 stations de Tramways)
COMPRENANT
MAISON D'HABITATION
de construction récente
Avec JARDIN
de 300 mètres environ
PRIX AVANTAGEUX
S'adresser à Me DERESSY, Notaire à Lyon
Place de la République, 44

VERS et CONVULSIONS
des enfants guéris par la
POUDRE VERMIFUGE LION
(Le meilleur des vermifuges connus)
0.30 cent. les 3 paquets
Se trouve dans tes pharmacies
Dépôt: Pharmacie Centrale du Sud-Est
42, g. r. St-Roch, St-Etienne

ABONNEMENTS
SANS FRAIS
dans tous les
Journaux du Monde
S. P. A. 52, Rue de la République, LYON

Ste DE PUBLICITÉ
Artistique et Commerciale
ANONYME AU CAPITAL DE 425.000 FRANCS
SIÈGE SOCIAL :
LYON — 52, Rue de la République, 52 — LYON
ATELIERS D'AFFICHAGE ET ENTREPOTS : Rue des Templiers, 4
Téléphone interurbain : 8-91
AFFICHEUR DES SPECTACLES ET CONCERTS
CORRESPONDANTS DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE

CONCESSIONS EXCLUSIVES :
A LYON
Kiosques à Journaux.
Urinoirs lumineux.
Urinoirs adossés ou Vespasiennes pourvues d'écrans métalliques.
Colonnes de Jonage.
Tour métallique de Fourvières.
Chalets de nécessité.
A LYON
Publicité du Nouveau-Théâtre (ex-Eldorado), (seul programme officiel et rideau annonces, enseignes extérieures).
— du Casino-Kursaal (seul programme officiel, rideau-annonces, hall, publicité intérieure).
— de la Scala-Bouffes (seul programme officiel, rideau-annonces, publicité intérieure).

ANNONCES ET RÉCLAMES
dans tous les journaux du monde
AFFICHAGE FRANCE ET ÉTRANGER
Distribution d'Imprimés
HOMMES-SANDWICHS
VOITURES-RÉCLAME
PRIX MODÉRÉS

Toile Souveraine
Julie GIRARDOT
Protbière, pharmacien
60 ans de succès
CONTRE DOULEURS
PLAIES ET BLESSURES
MARQUE DÉPOSÉE
Se méfier des contrefaçons
TOILE SOUVERAINE JULIE GIRARDOT CODEX No 693
Exiger sur la toile le timbre ci-contre portant le nom de JULIE GIRARDOT.
Fabrique av. du Doyenné, 6, au 1er
— LYON —
GROS ET DÉTAIL
Dépôts à Lyon : Pharmie du SERPENT, rue Lanterne, 32, et à la Phie, cours Morand, 40.
Prix : 6 fr. le mètre
Envoi contre mandat-poste au nom de Julie GIRARDOT

SERVICE D'ÉTÉ P.-L.-M. Région lyonnaise
Demandez le Petit Indicateur à 5 centimes un sou! aux bibliothèques des gares, kiosques à journaux, bureaux de tabacs, et, pour la vente en gros, chez Th. Grasser Agence générale de journaux, quai de l'Hôpital, 35.

H. BAUCHE & Cie
LYON — 7, rue Président-Carnot, 7 — LYON
INCROCHETABILITE
TÉLÉPHONE 17-68
INCOMBUSTIBILITÉ ABSOLUES
COFFRE-FORT " LE CUIRASSE "
FOURNISSEURS DES MINISTÈRES, DES BANQUES, ETC.
20.000 références. — Envoi du Catalogue franco

Exiger la Bouteille d'origine
" BYRRH "
VIN GÉNÉREUX ET QUINQUINA
Le plus Hygiénique des Apéritifs

A VENDRE
Jolie propriété, à 5 minutes de la *gare de Collonges*, près de la Saône, composée de: 1° *Maison de maîtres*, presque neuve, 8 pièces en très bon état, avec nombreuses dépendances ; 2° *Clos* de 2.200 mètres, complanté d'arbres divers, arbres à fruits et vignes, le tout en plein rapport. 3° de *1.400 mètres* de terrain sur l'île Roy, bois à couper, droit de pêche et de chasse. Prix très avantageux Ecrire à l'agence Fournier, Lyon, n° 420.

PRESSOIRS
FOULOIRS à VENDANGE-Broyeurs à pommes
MEUNIER & FILS
35 . 37 - 39 - Rue Saint-Michel - LYON
ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ Sur demande

Pour Vendre vos
LIVRES D'ÉTUDES
Adressez-vous à la
Librairie UNIVERSELLE
Théophile GORAUS
Quai de l'Hôpital, 67
LYON

DIJON MARQUE RECOMMANDÉE DIJON
Cassis ROYER-HUTIN
Apéritif ROYER-HUTIN
Absinthe ROYER-HUTIN
Prunelle ROYER-HUTIN
Guignolet ROYER-HUTIN
Liqueurs supérieures de toutes sortes
VINS DE BOURGOGNE

TRAITEMENT VÉGÉTAL BARRAJA SANS COPAHU NI MERCURE
Pour la GUÉRISON RAPIDE ET BON MARCHÉ des
MALADIES SECRÈTES ET CONTAGIEUSES
SYPHILIS, ÉCOULEMENTS, CYSTITE, INFLAMMATION de la VESSIE et du CANAL, PERTES BLANCHES, PERTES SEMINALES, INCONTINENCE D'URINE chez les enfants et les vieillards, DEBILITE DES ORGANES, etc., etc.
Seul approuvé et recommandé par la SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE FRANCE et la SOCIETE NATIONALE D'HYGIENE PUBLIQUE.
Ecrire ou s'adresser PHARMACIE BARRAJA LYON : 115, cours Lafayette, 115
N.-B. — *Il sera répondu par retour du courrier à toute lettre affranchie et à toute demande de renseignements.*

ALBERTINY & Cie Pâtes Alimentaires EXTRA

TRÉSOR DES CHEVEUX
PÉTROLE HAHN
ANTISEPTIQUE et RÉGÉNÉRATEUR
Souverain contre toutes les
Affections du Cuir Chevelu
DIPLÔME D'HONNEUR A L'EXPOSITION
Certificat d'innocuité et d'ininflammabilité décerné par la Faculté des Sciences.
EN VENTE PARTOUT. FLACONS : 2'50 et 4 fr. — GROS : F. VIBERT, 47, Avenue des Ponts, LYON.

LOTERIE
POUR LA CONSTRUCTION D'UN MUSÉE A VALENCIENNES (Nord)
DEUX GROS LOTS
150.000f & 10.000f
Plus 115 autres lots de 1.000, 500 & 100f
117 lots faisant 180.000 fr. tous payables EN ARGENT
Prix du billet : UN fr.
TIRAGE 15 DÉCEMBRE 1904. On trouve des billets dans t. la France ch. débits tabac, libraires. Pr rec. à domicile s'adr. Ste de Publicité Artistique Comle, 52, r. République. Joind. au mont. du mandat env. aff. à 0.15 p. 4 billets pr réponse.

« LE RAPPEL REPUBLICAIN » DE LYON

Journal Démocratique Quotidien

LYON — 4, rue Stella, 4 — LYON

Rhône et départements limitrophes......... Trois mois : 5 fr.; Six mois : 10 fr.; Un an : 20 fr.
Autres départements......... — 6 fr.; — 12 fr.; — 24 fr.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je soussigné(1)____________________

*demeurant à*____________________

déclare souscrire un abonnement de (2)__________ *au* **Rappel Républicain**

et m'engage à verser la somme de __________ *à l'Administration du journal qui se charge d'en opérer le recouvrement.*

Mon abonnement partira du (3)__________ SIGNATURE.

A__________ *le*__________ *190* .

(1) Nom, prénoms et adresse.
(2) Un an, six mois, trois mois.
(3) Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

FEUILLETON DU « RAPPEL RÉPUBLICAIN »
du 11 Août — 77 —

LES DRAMES DU MARIAGE

LA VEUVE DU CAISSIER

PAR

Xavier de MONTÉPIN

— Le comte de Rochegude ne peut se placer en aucune façon entre mon fils et moi..., reprit il, et je le lui ferais cruellement sentir, s'il avait le malheur de l'essayer...

Un silence suivit ces derniers mots.

Quand le pseudo comte d'Angelis reprit la parole, il avait changé de ton.

Sa voix ironique, impérieuse et menaçante tout à l'heure, était devenue caressante et douce. Sa figure aux traits mobiles offrait une métamorphose non moins complète. Ses yeux ne lançaient plus d'éclairs. Un sourire plein de bonhomie remplaçait sur ses lèvres le rictus dont elles avaient l'habitude.

— En vérité, chère madame, — murmura-t-il, — c'est une mauvaise étoile qui s'en mêle !! — J'ai beau me sentir animé des intentions les plus conciliantes, je joue quand même et malgré tout, à votre égard, le rôle du méchant ogre des contes de fée !... — Je ne suis point votre ennemi cependant, je vous l'affirme...

— Vous n'êtes point mon ennemi !! — s'écria Valentine.

— Non, certes ! et vous en aurez la preuve.

— Je refuse de vous croire.

— Pourquoi ?

— Parce que vous m'avez menti sans cesse, et que le plus mortel ennemi ne se conduirait pas autrement que vous ne le faites !

— Injustice des jugements humains !! reprit mélancoliquement Vogel. Vous m'accusez au moment précis où je vous apporte le bonheur ..

— Le bonheur à moi ? Et venant de vous ? répliqua Valentine. Ah ! monsieur !!

— Vous doutez ?

— Je fais plus que douter... Je nie !!

— Et cependant, rien n'est plus vrai... — Le bonheur, pour vous, c'est la liberté... et je viens vous rendre libre...

La comtesse attacha sur son interlocuteur un regard chargé de défiance.

— Quel mensonge nouveau prépare cet homme ? — murmura-t-elle d'une voix très basse et comme se parlant à elle-même.

Hermann entendit néanmoins, ou plutôt devina.

— Vous avez de moi, chère madame, une opinion déplorable. — dit-il. — et je ne saurais vous en blâmer, car j'ai sur la conscience bien des torts, mais peut-être serez-vous disposée à mieux accueillir l'assurance du bon vouloir qui m'anime, quand vous saurez que mon intérêt personnel se trouve en jeu comme le vôtre dans la transaction qu'il me reste à vous proposer...

— Il s'agit d'un marché ? — s'écria Valentine.

Hermann s'inclina.

— Un marché ! — répondit il, — le mot est dur... Mais, comme il a le mérite d'être exact, je l'accepte faute de mieux...

— Parlez donc ! — reprit vivement la jeune femme. — Et, si ce marché est déshonorant pour celui qui le propose et pour celle qui l'accepterait, je croirai sans doute à votre franchise...

— A quoi bon ces vaines injures ? fit Vogel. — Je vous préviens qu'elles glissent sur moi sans me blesser... — Je les dédaigne et je vais droit au but...

— Je viens vous proposer un échange...

— Un échange entre nous ?

— Oui...

— Je ne vous comprends pas...

— Je me ferai comprendre... — Mon absence peut vous rendre libre aussi bien que ma mort, et je consens à m'expatrier pour toujours... Mais la vie coûte cher et j'ai des goûts de luxe... Or, vous êtes riche... Je ne le suis pas... Et je veux le devenir...

LXX

— Oui, — répéta Vogel, — vous êtes riche, et je veux le devenir.

— De l'argent ! — s'écria Valentine avec un écrasant mépris. — C'est de l'argent qu'il vous faut !...

— Que voulez-vous ?... Quand on en manque !... — répliqua philosophiquement le misérable. — Ah ! cela vous étonne parce que j'ai l'apparence du luxe et de la fortune. — Par malheur je n'en ai que l'*apparence*... — Ma fortune n'a rien de sérieux. — Mon luxe ne supporterait pas l'examen... — Mon titre et ma bonne mine éblouissent mes fournisseurs, mais c'est à peine s'ils savent la couleur de mon argent comptant. — D'un jour à l'autre, la situation peut devenir pour moi difficile... impossible même... — Je suis arrivé à Paris avec quelques rouleaux d'or amassés à grand'peine... — J'ai voulu sottement décupler ces humbles capitaux par la toute-puissante vertu du roi de cœur et de la dame de pique .. — J'ai joué... j'ai perdu... je suis à sec... Vous voyez un décavé... position anormale, ridicule et triste pour moi, humiliante pour vous-même, et que vous devez avoir à cœur de faire cesser au plus vite...

— Que vous faut-il ? — interrompit brusquement Valentine.

Hermann répondit en souriant :

— Une bagatelle... — Quinze cent mille francs...

— Quinze cent mille francs ! — s'écria Mme de Rochegude.

— Mon Dieu, oui... pas davantage.

— Mais vous êtes insensé !

— Permettez-moi de n'en rien croire... — reprit Vogel. — Et notez bien je vous prie, chère madame, que je ne demande point une aumône . — Je réclame mon dû...

— Votre dû... — répéta la comtesse avec stupeur.

— Positivement, et je m'étonne de votre apparente surprise...

— Exécutez vous de bonne grâce, je vous le conseille ; — payez la bagatelle dont il s'agit, et en échange de cette bagatelle, je vous rends votre liberté, je m'engage par les serments les plus solennels à ne reparaître de ma vie, non seulement à Paris mais en France, et, dussé je exister cent ans encore, à ne jamais vous donner de mes nouvelles... — Cette transaction, vous le voyez, est à votre avantage...

— Mais, — balbutia Valentine, — la somme énorme que vous revendiquez ne m'appartient qu'à titre de dépôt... — Elle est tout entière à mes enfants..

Hermann fit un geste d'impatience.

— Vos enfants n'ont pas besoin de cette goutte d'eau pour être millionnaires ! — répliqua-t-il. — La fortune du comte est énorme... — D'ailleurs il ne s'agit pas de discuter, mais de consentir... — Consentez-vous...

— Je refuse..,

— C'est votre dernier mot !...

— C'est mon dernier mot.

— Très bien... — Le cas était prévu... — Je vous offrais les moyens de sortir d'une situation ambiguë qui doit vous être singulièrement à charge... — Vous les repoussez. — Tant pis pour vous ! — Ne vous en prenez désormais qu'à vous seule des conséquences de votre refus... — Je vais traiter directement avec M. de Rochegude la petite affaire que, malgré tout mon bon vouloir, je n'aurai pu traiter avec vous...

Valentine devint livide.

— Vous parlez de M. de Rochegude... — balbutia-t-elle. — Ai je bien entendu ?...

Hermann fit un geste affirmatif.

— Auriez-vous véritablement l'audace de vous adresser à lui ? — continua la malheureuse femme.

— Eh ! je suis l'homme de toutes les audaces... Vous devriez le savoir depuis longtemps, chère madame... Le comte de Rochegude aura ma visite... Il l'aura dès demain ou plutôt dès aujourd'hui... Je partirai pour Provins par l'express de sept heures cinq minutes, et j'irai droit chez ce cher colonel ..

— Et que lui direz vous, grand Dieu ?...

L'ex-caissier hésita pendant la dixième partie d'une minute, puis il prit brusquement son parti, et, jugeant sans doute inutile de se contraindre plus longtemps, il répliqua avec une complète désinvolture :

— Je lui dirai tout simplement ceci : — « Monsieur le comte, vous devez me reconnaître, car j'ai eu l'honneur de me battre avec vous il y a dix ans et de vous accommoder fort mal. — Je suis Hermann Vogel, votre très empressé serviteur, parfaitement vivant et bien portant, comme vous voyez, quoiqu'on ait fait courir le bruit de ma mort... — Votre femme est ma femme, l'aîné de ses fils est mon fils... — Je revendique mon bien et je vous somme de me le rendre, à moins que vous ne teniez particulièrement à le conserver... — Dans ce cas, je pourrai m'entendre avec vous et me désister en votre faveur de tous mes droits, moyennant une transaction honorable et convenable, dont nous allons causer si vous le voulez bien... »

— Ah ! s'écria Valentine, que l'indignation et le mépris envahissaient au point de lui faire oublier l'imminence du péril, — ah ! je vous savais bien lâche et bien misérable et cependant vous êtes plus lâche et plus misérable que je ne le croyais...

Hermann ne sourcilla point...

— Des injures, fit il, ne sont pas des raisons. Il m'est pénible de vous irriter, mais, je vous le répète, j'ai besoin de quitter Paris... — J'ai besoin de mes capitaux... Vous me les refusez... Je m'adresse ailleurs... C'est tout simple... Nous n'avons plus rien à nous dire, chère madame, et je vais avoir l'honneur de vous offrir mon bras pour traverser la foule et rejoindre votre voiture... Vous plaît-il de me suivre ?...

Mme de Rochegude resta immobile...

Elle venait, à force d'énergie, de reconquérir un peu de sang froid.

— Mais, dit-elle d'une voix brisée, cet argent n'est pas dans mes mains.

(*A suivre*)

Le *Rappel Républicain* réservera une large place à toutes les communications qui lui seront adressées, concernant les Syndicats ouvriers.